

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 9 février 2024

-:-

Le vendredi 9 février 2024, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans le nouvel hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 9 heures 49 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Monsieur Xabi Elizagoyen, si vous voulez bien procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Mme Bergerol, M. Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Caullery, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, M. Franchi, Mmes Genthon, Godin, MM. Jarry, Lam, Larghero, Mmes Lederman, Léandri, Limoge, Mouaddine, MM. Muzeau, Ouzoulis, Mme Pitrou, MM. Révillon, de la Roncière, Senant, Siffredi, Mmes Tilly, Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont représentés : Mme Bécart, pouvoir à Mme Bourg
Mme Charoy, pouvoir à Mme Godin
M. Fromantin, pouvoir à M. Berdoati
M. Guilcher, pouvoir à Mme Pitrou
Mme le Moal, pouvoir à M. Muzeau
Mme Pottier-Dumas, pouvoir à M. Weiss
M. Timotéo, pouvoir à Mme Trichet-Allaire

Est absente : Mme Cillières

M. le Président.- Merci.

J'ai reçu une question orale et trois vœux que nous étudierons en fin de séance.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 24.28 – L'agenda 2030 des Hauts-de-Seine – Rapport sur la stratégie et la situation en matière de développement durable – Années 2022-2023.

Le premier rapport est le 24.28, il concerne l'Agenda 2030.

Mes chers collègues, comme j'en avais pris l'engagement l'année dernière, je vous invite à adopter l'Agenda 2030 de notre Département afin de formaliser notre stratégie globale qui regroupe les nombreuses actions que nous conduisons en faveur du développement durable et de la transition écologique.

Nous faisons preuve depuis de nombreuses années d'un engagement résolu en ce domaine, avec des dispositifs forts et structurants. Sans être exhaustif, je souhaite en rappeler les principaux :

- le référentiel d'écoconstruction que nous avons adopté pour tous nos nouveaux projets bâtimentaires ;
- les contrats de performance énergétique que nous mettons en œuvre pour le bâti existant ;
- le soutien que nous apportons à la réhabilitation du parc social, comme à la rénovation de l'habitat privé ;

- le financement important que nous mobilisons pour le développement des infrastructures de transport collectif ;
- le déploiement de notre Plan vélo départemental ;
- la politique de l'eau et l'aménagement des berges de Seine ;
- la Stratégie nature, dont l'objectif est d'assurer à chaque Altoséquanais la présence d'un espace de nature à moins de quinze minutes à pied de chez lui et de multiplier ainsi les îlots de fraîcheur en favorisant la végétalisation de l'espace urbain ;
- l'aménagement des cours des collèges en îlots verts ;
- le développement des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la restauration scolaire ;
- ainsi que l'ensemble des dispositifs d'éducation à l'environnement et au développement durable proposés aux collégiens ;
- le plan de décarbonation de notre administration départementale, un aspect moins visible mais tout aussi essentiel ;
- et, dernier projet que nous avons acté lors de notre séance publique de décembre, la création d'une société d'économie mixte dédiée au développement des énergies renouvelables.

Élaboré de manière à renforcer ces actions et à intégrer l'ensemble de nos champs de compétences, j'ai tenu à ce que notre Agenda 2030 réponde aux objectifs suivants :

- premièrement, qu'il renforce la résilience du territoire altoséquanais, c'est-à-dire notre capacité à absorber les chocs ; il doit nous permettre d'anticiper l'avenir pour ne pas le subir ;
- deuxièmement, qu'il identifie les leviers que nous pouvons activer pour améliorer les performances du Département ; en ce sens, l'Agenda 2030 est une démarche de progrès mesurable ;
- troisièmement, qu'il mette en avant une approche positive du développement durable, sans a priori dogmatique, en montrant que l'on ne saurait le réduire à une simple accumulation de restrictions ou d'interdits ; l'Agenda 2030 vise ainsi à transformer les contraintes en opportunités.
- et enfin, qu'il contribue à créer en interne une culture partagée par l'ensemble des services départementaux. Notre Agenda 2030 est pensé comme un outil de mobilisation transversale.

Nous avons également voulu éviter les travers – excusez-moi du terme – un peu trop « techno » de ce type de document, qui peut vite tomber dans un agrégat fastidieux mêlant grands principes et objectifs chiffrés et, au final, faire perdre toute vision d'ensemble. L'agenda devient alors indigeste pour la plupart de nos concitoyens, alors même qu'il doit au contraire emporter leur adhésion.

C'est dans cet esprit de lisibilité et de visibilité que cinq enjeux majeurs ont été mis en avant, correspondant aux priorités de l'action départementale :

- premier enjeu : le bien-être des habitants, qui regroupe l'ensemble des actions que nous conduisons dans le domaine des solidarités ;
- deuxième enjeu : la jeunesse et la citoyenneté, pour évaluer l'impact de nos politiques en faveur des collégiens et de la jeunesse, dont nous avons fait une priorité de cette mandature, pour les accompagner vers la réussite et former les citoyens de demain ;
- troisième enjeu : le climat et la biodiversité, pour mettre en avant l'action volontariste de notre Département en matière d'environnement et d'adaptation au changement climatique ;
- quatrième enjeu : le développement durable comme levier d'attractivité et de rayonnement afin de continuer à faire de notre département une destination de choix pour y vivre, mais aussi pour le tourisme, grâce aux politiques que nous conduisons en faveur des mobilités, sans opposer, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, une mobilité à une autre, du logement, du renouvellement urbain, des équipements culturels et sportifs ou encore des parcs.

À ces quatre enjeux qui concernent le territoire alto-séquanais et ses habitants, l'Agenda 2030 ajoute un cinquième enjeu centré sur les services du Département, avec la volonté de renforcer nos efforts pour en faire une administration exemplaire dans la conduite des politiques publiques.

Au sein de chacun de ces enjeux, trois missions ont été déclinées. On arrive ainsi à quinze missions structurantes, avec à chaque fois des engagements détaillés. Ce sont au total cent un engagements que nous prenons dans tous les domaines de l'action départementale que je ne vais pas rappeler ici, puisque vous avez tous pu prendre connaissance de ce document dans son intégralité.

L'Agenda 2030 doit évidemment permettre d'associer l'ensemble des habitants et des forces vives du Département à cette démarche. Il est ainsi prévu de créer un dispositif intitulé : « le Grand Collège des Hauts-de-Seine » pour déployer et fédérer les différents programmes de sensibilisation et de concertation que nous mettrons en œuvre directement ou en lien avec nos partenaires, à travers des conférences, des rencontres, des visites de terrain, des animations et autres expositions touchant aux grands enjeux de société.

Afin de permettre de se représenter concrètement les résultats de ce plan d'action transversal, des récits mettent en scène pour chacun des cinq enjeux la vie quotidienne des Hauts-séquanais en 2030 et, en conclusion, un texte d'anticipation invite à se projeter dans vingt-cinq ans et à rêver les Hauts-de-Seine en 2050.

Cinq enjeux, quinze missions, cent-un engagements, l'Agenda 2030 qui vous est présenté ce matin constitue donc la feuille de route de notre action en faveur du développement durable. Sa structure servira désormais de base au rapport que nous présentons chaque année afin que nous puissions mesurer les avancées et les résultats de nos politiques publiques.

C'est ce que nous initions avec le rapport 2022-2023 qui fait l'objet de la deuxième délibération et dont nous devons prendre acte avant notre débat d'orientation budgétaire. Chacun comprendra qu'il n'était pas possible de détailler ce bilan engagement par engagement dès cette année, puisque l'élaboration de l'Agenda 2030 s'est faite en parallèle à la préparation du rapport, mais ce sera bien le cas l'an prochain.

Avec les nombreux éléments qu'il contient, ce rapport démontre que notre Agenda 2030 ne part pas de zéro, bien au contraire ; il s'inscrit dans la continuité des actions que nous mettons en œuvre depuis de nombreuses années et il montre tout ce que nous pouvons renforcer pour impulser un nouvel élan et proposer une vision consolidée du développement durable dans les Hauts-de-Seine.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule.

J'ai deux inscrits : Monsieur Datcharry et Monsieur Benarafa, et également Monsieur Révillon.

M. Révillon.- Je voulais seulement rappeler que c'est vous qui aviez demandé qu'on présente ce rapport, Monsieur le Président. Les éléments préparés par les services du Département sont particulièrement intéressants ; je vous conseille de les consulter, et notamment les pages principales, où vous avez trouverez une synthèse...

M. le Président.- Tout le monde l'a fait !

M. Révillon.- En tout cas, merci aux fonctionnaires !

M. le Président.- Merci, Monsieur Révillon.

Monsieur Datcharry ?

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, nous soutenons évidemment la volonté de notre Département de se saisir de l'Agenda 2030 pour répondre aux dix-sept objectifs en matière de développement durable qui ont été fixés par l'ONU il y a près de dix ans.

D'une façon générale, il faut espérer que la mise en œuvre des Agendas 2030 par les collectivités s'avérera moins décevante que celle des Agendas 2021, comme l'avait pointé la Cour des comptes. Veillons donc à ce que ces Agendas ne se réduisent pas à de simples outils de communication !

Pour ce qui concerne notre Département, les quatre enjeux mis en avant par votre rapport nous semblent pertinents :

- bien-être des habitants ;
- jeunesse ;
- climat et biodiversité ;
- attractivité du territoire.

Notre groupe rejoint ces préoccupations.

Vous évoquez « *la nécessité de prendre soin des habitants* » et c'est, je le crois, un objectif que nous avons tous au sein de cette Assemblée. Les besoins sont immenses dans notre département qui souffre de grandes inégalités sociales et territoriales. Les urgences en matière de solidarité, de soutien aux plus démunis, de services publics sont majeures. Il existe dans notre pays – et y compris dans notre département – un fort sentiment de déclassement social.

La colère est attisée par les difficultés d'accès au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au transport... autrement dit, à tout ce qui est au cœur de nos politiques publiques. Les émeutes survenues en juin dernier après la mort du jeune Nahel à Nanterre, tout près d'ici, en ont été une des illustrations. Il est crucial de répondre à cette

crise par le renforcement de ces politiques, avec un soutien accru aux maires et aux élus locaux. C'est le rôle de l'État et c'est aussi celui de notre Département.

Favoriser la cohésion sociale est bel et bien un objectif central du développement durable ; il nous faut pour cela y mettre des moyens qui soient durables également. C'est le cas notamment de nos services sociaux territoriaux, qui nécessitent une attention particulière ; ils sont en première ligne dans nos politiques de solidarité. Nous rappelions encore récemment l'urgence concernant le SST6 de Nanterre, qui fonctionne en mode dégradé, avec des personnels en sous-effectif et en souffrance. Il faut s'assurer que la qualité et l'accès à ces services publics soient les mêmes partout, comme le soulignent les personnels eux-mêmes. Votre rapport évoque la qualité de vie au travail des agents départementaux ; c'est particulièrement important dans les SST.

Les événements de juin dernier ont également mis en lumière la situation des familles monoparentales dont étaient issus de très nombreux jeunes impliqués dans les émeutes. Ces familles sont bien souvent tenues à bout de bras par des mères seules, isolées et en situation de précarité. Il y a là une vraie action à mener, tant en matière de solidarité que d'égalité femmes-hommes, que votre Agenda met justement en avant.

Je voudrais, par ailleurs, aborder la question du logement. Ce rapport mentionne la nécessité de logements abordables et adaptés pour tous ; nous y souscrivons aussi, mais, là encore, il faut un véritable sursaut dans les politiques menées en ce domaine, que ce soit au niveau de l'État, de la Région, d'un certain nombre de Villes et aussi de notre Département. Nous y reviendrons tout à l'heure avec notre vœu, mais nous sommes, dans la crise du logement actuelle, face à une situation totalement explosive.

L'actuelle remise en cause, par le Gouvernement, des principes fondamentaux de la loi SRU, le refus continu de certaines Villes d'obéir à ses principes, les limites imposées aux maires bâtisseurs de logements sociaux dans les villes où leur taux est supérieur à 30 %, tout ceci nous mène collectivement dans le mur et se trouve en totale contradiction avec l'objectif de cohésion sociale affiché, ceci d'autant plus que le rapport évoque l'attractivité du territoire. Nous le savons tous, cette attractivité n'est possible que si nous pouvons loger tous les salariés et les fonctionnaires essentiels qui font vivre notre économie, nos administrations et nos services publics, y compris les administrations territoriales. L'écrasante majorité de ces salariés est éligible au logement social ; mettons donc tout en œuvre pour les loger là où ils travaillent.

J'en viens ensuite aux enjeux concernant la jeunesse et l'éducation.

Ce rapport souligne, à juste titre, que nos collégiens sont les citoyens de demain. Il nous faut donc, là aussi, travailler sans relâche à résorber les inégalités sociales qui s'insinuent dans notre système éducatif national. Le Département peut et doit y contribuer en prenant davantage en compte cet outil important qu'est l'Indice de position sociale, ceci pour mieux évaluer et renforcer son soutien aux activités pédagogiques dans les établissements aux populations socialement moins favorisées.

Je terminerai mon propos sur les enjeux climatiques et environnementaux. Ils sont une dimension tout aussi essentielle de notre action pour le développement durable et sont directement liés à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Je pense au travail mené sur la rénovation thermique des logements, essentiel pour lutter contre la précarité énergétique. Je pense également à la résorption des îlots de chaleur, notamment dans les quartiers populaires, qui souffrent chaque été de canicules à répétition. Je pense aussi aux collèges, dont un certain nombre nécessitent d'importantes rénovations thermiques et enfin aux cantines de ces mêmes collèges, où nous avons toujours une marge significative de progrès à réaliser.

À ce propos, la récente mobilisation des agriculteurs a mis en lumière la façon dont la loi EGAlim est souvent mal respectée, voire contournée par certaines entreprises de restauration collective. On sait aujourd'hui que les faibles contrôles sur le respect de cette loi rendent peu crédible la communication de ces entreprises sur leurs prestations. Cela doit nous inciter plus que jamais à reprendre le contrôle sur ce service de restauration scolaire pour le bénéfice des collégiens, mais aussi des fournisseurs et des agriculteurs locaux, en travaillant plus étroitement avec eux.

L'ensemble de ces considérations nous semble essentiel pour la bonne mise en œuvre de cet Agenda 2030 sur lequel nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien.

Juste un ou deux points...

Vous dites que vous partagez nos enjeux et l'orientation que nous donnons. Pour autant, vous avez souligné la problématique des SST, mais surtout d'un, de Nanterre. Vous savez comme moi, ce n'est pas la première fois que nous en parlons, que nous sommes maintenant en solde positif, malgré les difficultés que nous avons – et pas que nous – en

termes de recrutement dans le médico-social, c'est-à-dire qu'à travers toutes les mesures que nous avons prises, et elles sont nombreuses, pour revaloriser ces métiers, nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous arrivons à embaucher davantage qu'il n'y a de départs, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. J'ai donc envie de dire que même si ce n'est pas terminé, les choses s'améliorent, et nous avons même décidé d'augmenter le nombre de SST pour que Nanterre ait un SST entier, alors qu'aujourd'hui, il est partagé avec la ville de Rueil-Malmaison. Cela va se mettre en œuvre dans les mois qui viennent, le temps de trouver les locaux, de les aménager, ce qui ne se fait pas en vingt-quatre heures.

Sur le logement, notre politique est importante. Je ne nie pas qu'il y ait une crise du logement, dans sa globalité d'ailleurs, pas uniquement sur le logement social, mais aussi pour le logement privé. Si je reprends tous les points que vous avez évoqués, la politique départementale y répond en réalité. Nous avons doté notre Office départemental de 70 M€ de titres participatifs pour qu'il puisse construire mille logements supplémentaires par an, et en particulier pour lui donner des moyens supplémentaires afin d'intervenir dans des villes qui, effectivement, ne sont pas au quota de la loi SRU, parce que le foncier y est très cher. Sortir du PLAI ou du PLUS dans ces villes est impossible en termes d'équilibre, vous pouvez demander à tous les organismes sociaux. À travers notre Office départemental et à travers la dotation que nous lui avons donnée, on peut aller vers cela, et cela commence d'ailleurs à se mettre en route avec plusieurs villes, parce que c'est faux de dire que des maires refusent d'avoir sur leur ville une offre sociale ou de tendre vers le respect de la loi SRU.

Nous finançons également tout ce qui est rénovation thermique à laquelle nous dédions également des moyens importants, et pas seulement à travers notre Office départemental. , Sur le soutien à la production de logements, nous passons régulièrement des dossiers de subventions pour la création de logements, voire des garanties d'emprunt, ou les deux. De mémoire, je crois que nous en sommes à 145 M€ de garanties d'emprunt pour la construction en faveur d'organismes de logement social.

Nous avons une véritable politique du logement, une politique du logement pour tous, parce qu'à l'inverse de vous, nous ne sommes pas que pour produire uniquement du logement social PLAI de notre côté et de l'autre côté laisser faire le privé. On parle souvent des tranches moyennes ; or les tranches moyennes qui n'ont pas le droit au PLAI n'ont pas forcément les moyens d'aller louer ou d'acheter dans le privé. Il faut donc aussi que nous ayons du PLS, de l'intermédiaire, dans l'ensemble de nos villes. Vous mettez en avant les

villes qui ne correspondent pas à la loi SRU, je pourrais vous mettre en avant d'autres villes qui ont 70 % de logements sociaux et qui continuent à en faire, et ce n'est pas, à mon avis, non plus l'idéal, Monsieur Datcharry, parce que faire des ghettos ne rend pas les gens heureux !

Je crois que là-dessus, on n'a pas à rougir de notre politique en termes de logement. Sur le reste, vous partagez nos grandes orientations. C'est le début, on vote, vous vous abstenez ; l'an prochain, quand vous aurez les résultats concrets, vous voterez pour, je n'en doute pas ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Monsieur Benarafa ?

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport de cent cinquante pages, très dense en informations, mériterait un débat de fond de plusieurs heures pour honorer à la fois le travail qui a été fait par les services et votre capacité à faire entrer toutes les actions du Département dans les objectifs de développement durable. C'est le reproche que je ferai : vous avez identifié quatre enjeux majeurs engageant la responsabilité du Département (le bien-être de ses habitants, la jeunesse, le climat et la biodiversité et l'attractivité de notre territoire) et vous y avez inséré toutes vos actions compatibles avec le développement durable.

On peut louer les efforts entrepris par le Département depuis deux ans, car la situation commence à s'améliorer. Cependant, malgré le changement de cap, certains indicateurs restent faibles et, comme c'est un rapport de situation, il faut quand même le souligner. Je rappelle qu'il y a trois piliers dans le développement durable : l'environnement, le social et l'économie.

Le plus important est l'environnement, car on vit dedans avec d'autres êtres vivants. L'enjeu majeur est de ne pas rendre cet environnement invivable. La priorité est donc d'éliminer toute pollution de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi de lutter contre le réchauffement climatique et de faire revenir la biodiversité.

Est-ce que l'air est pollué ? Oui, cela s'améliore, mais la pollution de l'air tue toujours autant d'habitants.

Est-ce que l'eau de la Seine est polluée ? Oui, même si de gros efforts ont été amorcés.

Est-ce que les sols sont pollués ? Probablement, mais on n'en parle pas beaucoup.

Est-ce que le réchauffement climatique a cessé ? Non, il accélère, et on passe même à +2 degrés dans le département, alors qu'il est de +1,1 degré au niveau mondial.

Est-ce que la biodiversité s'améliore ? Cela dépendra de tous les précédents indicateurs.

Le Département, malgré la qualité de gestion de ses espaces naturels sensibles, ne laisse pas beaucoup de place à la création de nouveaux écosystèmes avec une telle urbanisation.

Le deuxième pilier du développement durable est le social. Le Département y a de nombreuses obligations. Les enjeux prioritaires de cette composante sont l'éducation, la paix, la lutte contre la pauvreté, l'égalité et la justice sociale. Beaucoup d'indicateurs montrent un fort investissement du Département depuis deux ans, mais certaines discriminations et inégalités persistent, malheureusement ; je pense comme mon collègue au logement social dans certaines communes.

Enfin, dernier pilier du développement durable : l'économie. Elle a longtemps été la grande priorité du Département des Hauts-de-Seine, dirigé par la Droite depuis peut-être toujours. En faisant une priorité de l'économie, le Département est devenu riche, mais au détriment des deux autres piliers, et il convient maintenant de compenser. C'est ce qu'essaye de faire cette Assemblée depuis 2021, il me semble.

Si on voulait rééquilibrer les trois piliers, il conviendrait de se détacher peu à peu d'une économie libérale, qui enrichit les plus riches aux dépens des travailleurs et des ressources de plus en plus affaiblies. L'enjeu serait de développer une vraie politique d'économie circulaire s'inspirant du vivant avec une monnaie départementale. Changer de modèle économique est un défi auquel le Département doit réfléchir et qui n'a rien de saugrenu. N'oubliez pas que les Écologistes ont souvent eu raison avant tout le monde !
(Sourires sur les bancs de la Majorité départementale)

Je savais que cela les ferait sourire !

Voilà ce que j'aurais aimé : un débat de fond, avec une concertation avec les élus. Je ne dis pas cela pour critiquer, car vous avez – on le voit dans ce rapport – le souci du bien-être de tous les Altoséquanais, mais vous faites la même erreur que ceux qui veulent poursuivre une agriculture intensive tout en respectant les normes environnementales toujours plus grandes. Vous allez vous retrouver face à des paradoxes et des équations insolubles. Il en est de même pour notre économie actuelle : même en la verdissant, en lui ajoutant des normes de toutes sortes, vous allez finir par être confrontés à des contradictions insolubles qui vont vous conduire peut-être au renoncement, comme le Gouvernement face aux pesticides.

Pour illustrer mon propos, je vais reprendre quelques points du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le paragraphe sur la lutte contre les nuisances environnementales urbaines souligne que l'air est toujours pollué, ce qui réduit l'espérance de vie de ses habitants. Votre solution est de mieux partager les routes avec d'autres formes de mobilité, et c'est une grande reconnaissance pour les cyclistes, avec le Plan vélo notamment. Il faut toutefois aller plus vite et être plus incitatif si l'on veut réduire les nuisances environnementales. Malgré le partage des voies, les voitures occupent toujours 80 % de la largeur des routes, soit pour se garer, soit pour rouler. Or, ces voitures sont soit vides quand elles sont garées, soit occupées par une seule personne ; c'est une anomalie. Pour favoriser l'utilisation des transports en commun, la logique voudrait que ceux-ci tendent vers la gratuité. Or, tout l'argent public que le Département dépense pour les trams, pour les inter-mobilités, semble absorbé par la Région, dirigée pourtant par vos amis, qui ont augmenté significativement le prix du Pass Navigo. C'est le genre de paradoxe auquel notre économie doit mettre un terme.

Autre anomalie : vous voulez agir contre la pollution et en faveur du bien-être de tous, mais vous vous privez d'un levier essentiel comme la restauration scolaire, dont vous avez cédé la gestion à deux entreprises cotées en bourse : la Sodexo et Elior. Résultat : même en priorisant la qualité des aliments dans le cahier des charges, ce n'est pas une réussite, car beaucoup d'associations de parents d'élèves montrent encore une insatisfaction sur la quantité, sur la qualité, la gestion du personnel, et ce n'est pas une surprise : leurs cuisiniers sont souvent des gestionnaires sur lesquels la pression est mise pour générer des bénéfices et non pour rendre un service ou pour une capacité à donner du goût. Pour avoir une cuisine de qualité, il faut plutôt miser sur l'humain. Il existe de très

bons cuisiniers, y compris à la Sodexo ; c'est eux qu'il faut mettre dans le cahier des charges, pas des pourcentages ni des grammages inadaptés que l'on peut contourner. Le Département a fait le choix de la qualité et y a investi beaucoup d'argent public, mais les enfants n'ont pas vu la différence.

La loi EGAlim est prise en compte par le délégataire, mais le Département n'a pas les moyens de voir si elle est réellement respectée. Le taux de produits bio dépasse à peine les 20 %, alors que l'agriculture biologique de saison est la seule qui garantit une production sans engrais azoté, producteur de protoxyde d'azote, deux cent cinquante-six fois plus nocif que le CO₂ comme gaz à effet de serre ; c'est la seule qui garantit des aliments sans résidu de pesticides cancérigènes ou diminuant la fertilité et anéantissant la biodiversité.

En quatre ans, 80 % de la masse des insectes volants a disparu et 60 % des oiseaux des champs se sont éteints. On a beaucoup parlé des agriculteurs ces derniers jours ; nos collectivités doivent aider ceux qui respectent le sol et la biodiversité en garantissant l'achat de leur production bio. Si on veut miser sur l'autonomie alimentaire de notre département, il faut commencer par la cantine des collèges et redevenir souverains dans ce qui est servi à nos enfants.

De plus, dans la moitié de ces collèges, les déchets alimentaires sont collectés pour être méthanisés. Vous me direz que c'est une solution durable, mais, là aussi, c'est une erreur stratégique : les déchets ont de la valeur, surtout à l'heure où on incite les citoyens à apprendre à composter. On doit laisser les collégiens composter leurs déchets, leur apprendre l'économie circulaire et rendre au sol ce qu'on lui a pris. Il faut cent à mille ans pour faire un centimètre de sol. Bientôt, il n'y aura plus assez de sols pour faire pousser la végétation. D'ailleurs, dans ce rapport, il n'y a rien sur la pollution des sols. On parle de nouveaux potagers dans certains collèges, mais combien de collèges ont un sol tellement pollué que l'on a renoncé à y faire des arbres fruitiers ? Le rapport de situation ne le dit pas. De même, on ne peut plus manger des œufs provenant des poulaillers d'Ile-de-France à cause, entre autres, de la présence de dioxines. Cela ne choque personne, mais on est en train de rendre notre environnement invivable pour notre autonomie alimentaire et pour nos oiseaux. D'où vient cette pollution ? On ne sait pas vraiment, mais très probablement des incinérateurs utilisés pour « valoriser » nos déchets alimentaires et les transformer en énergie utilisable.

Le développement durable est là pour nous montrer que l'on ne peut pas cloisonner nos actions. Peut-être que le Département pourrait créer une nouvelle SEMI pour aider toutes les collectivités à faciliter le compostage, ce que le SYCTOM – dont c'était la mission – ne fait pas, ou ne fait plus visiblement.

Puisque l'on parle des collèges, parlons éducation au développement durable ! Le 92 est investi depuis de nombreuses années dans le programme « éco-collège » ; je connais bien ces équipes et je les félicite pour leur travail, alors que leur budget est minime. Maintenant qu'il existe enfin dans chaque collège des éco-délégués et un référent développement durable, soyons ambitieux, profitons du réseau qu'ils ont tissé pas à pas pour établir un partenariat expérimental entre l'Éducation nationale et le 92 ! L'Éducation nationale dégagerait deux heures par semaine dans l'emploi du temps de ces référents et le Département donnerait un budget pour mener à bien ou expérimenter des actions concrètes avec les éco-délégués élus dans chaque classe de chaque collège pour améliorer le cadre de vie et former la jeunesse à construire un monde plus sobre, en développant une créativité de transition écologique.

L'éducation est un enjeu majeur du développement durable, qui demande une liberté pédagogique que ce genre d'expérimentation pourrait favoriser.

Concernant la transition énergétique et la décarbonation, la seule question qui devrait nous frapper est : pourquoi se fixer seulement 2050 pour atteindre la neutralité carbone et pas 2030 ? Vous faites un Agenda 2030, mais au bout de cet Agenda, il devrait normalement y avoir l'objectif de neutralité carbone.

Le temps de résidence d'une molécule de CO₂ dans l'atmosphère est de cent ans, donc tout ce qu'on émet maintenant va rester cent ans.

Une scientifique du GIEC disait récemment que la possibilité pour les enfants nés en 2020 de vivre aussi longtemps que ceux nés dans les années quatre-vingt est quasi nulle dans un monde à quatre degrés de plus en 2090.

Je rappelle que l'année 2023 a été la plus chaude depuis cent cinquante ans. Si vous croyez vraiment à l'urgence climatique et à ce dérèglement qui nous fonce dessus comme une météorite dont la vitesse accélère, il faudrait mettre en œuvre tout ce qui est humainement possible pour changer de mode de consommation, en créant des structures d'économie circulaire à l'échelle départementale, voire interdépartementale, en faisant preuve d'une sobriété de bien-être, en faisant de chaque déchet une ressource, une

politique de transport bas carbone encore plus volontariste et de végétalisation massive verticale, horizontale, meilleure alliée contre la pollution et pour absorber le carbone.

Le programme des îlots verts dans les collèges, l'accompagnement par l'ADEME de la trajectoire d'adaptation au réchauffement climatique, la SEML (société d'économie mixte locale) sur les énergies renouvelables sont des stratégies vraiment audacieuses et courageuses que j'ai saluées et que je salue encore. On attend maintenant une SEML de la biodiversité et une SEML de l'économie circulaire.

Concernant l'Agenda 2030, tout d'abord, je tiens à féliciter le Service études, paysages, patrimoine et environnement et toutes les équipes qui ont travaillé sur ce rapport avec sincérité et professionnalisme. Ce rapport est une projection de ce que pourrait être le Département en 2030 s'il respecte tous ses objectifs de développement durable, et il y a vraiment un travail indéniable de fiction réaliste qui a été entrepris. Le rapport navigue parfois entre fiction d'anticipation et réalité, mais entre l'utopie et la concrétisation, il n'y a qu'un pas : celui de la volonté politique.

Le fait que les Départements décident d'inscrire noir sur blanc ces missions pour atteindre les dix-sept objectifs de développement durable à l'horizon 2030, comme aurait dû le faire chaque établissement public dès 2015, est une véritable avancée. Cependant, il y a des regrets et des contradictions que j'ai relevés :

Premier regret : tous les objectifs 2030 que vous avez énumérés ne sont ni chiffrés en coûts ni contraignants.

Ce n'est pas encore un vrai programme avec un calendrier, mais vous l'avez dit.

Le manque de contraintes dans cet Agenda, je le vois aussi dans la forme, le choix des verbes ; par exemple, pour la commande publique, je lis : « *obtenir que moins de 2 % des dépenses budgétaires annuelles aient un impact défavorable au sens du budget vert sur les composantes de développement durable* » ; pourquoi « obtenir » et non pas « garantir » ?

Pareil, je lis : « *systématiser la prise en compte de l'impact environnemental des achats à l'ensemble des marchés passés par le Département* », « *systématiser la prise en compte de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre* » ; le choix des mots « *systématiser la prise en compte* » est juridiquement très prudent. Pourtant, la commande publique apparaît comme le premier levier pour développer une économie vertueuse. Vous avez su le faire avec la réalisation du stade Yves du Manoir ; c'est cet exemple qu'il faut systématiser.

Deuxième regret : vous avez fait le choix, dans certaines pages, d'imaginer le quotidien des habitants en 2030, ce qui a dû demander un véritable effort de scénarisation aux auteurs du rapport, mais parfois, on ne sait plus distinguer la fiction de la réalité future. Quand je lis qu'en 2030, « *le repas bas carbone est devenu la norme à la cantine* », je m'interroge. En début de mandat, je vous ai suggéré une proposition raisonnable : proposer, un jour par semaine, un repas sans viande ni poisson pour diminuer l'empreinte carbone, tout en formant les plus jeunes à développer une appétence pour des repas différents. Vous aviez répondu que vous étiez pour la liberté de leur laisser le choix.

Le Haut conseil pour le climat vient de publier son rapport sur l'agriculture et l'alimentation des Français : la moitié de l'empreinte carbone liée à l'agriculture et à l'alimentation est le résultat de la consommation de viande. Servir des menus bas carbone, c'est donc diminuer la part de viande servie. Se projeter en 2030, c'est aussi éduquer à atténuer son empreinte carbone pour éviter un été à cinquante degrés dans les Hauts-de-Seine.

Autre réalité alternative : quand je lis dans les objectifs : « *offrir à 100 % des enfants adolescents et jeunes adultes de moins de vingt-et-un ans admis à l'Aide sociale à l'enfance un accompagnement dans un dispositif d'hébergement* », qu'en sera-t-il des jeunes majeurs étrangers accueillis par l'ASE ? Allez-vous appliquer la récente loi d'immigration et mettre à la rue des lycéens ou des apprentis sous prétexte qu'ils sont étrangers le jour de leurs dix-huit ans ou allez-vous respecter l'Agenda 2030 ?

Quand je lis : « *objectif : créer des lieux calmes au sein des parcs départementaux en définissant des zones et des horaires sans bruit* », allez-vous tenir tête à l'aéroport du Bourget, dont les jets privés survolent sans vergogne notre département, créant des nuisances sonores, de la pollution de l'air, tout en émettant dix fois plus de gaz à effet de serre qu'un avion grande ligne.

Troisième regret, et je termine avec ça : certains objectifs sont parfois en opposition avec le développement durable, par exemple celui de mettre à disposition des collèves des outils de dernière génération, des ordinateurs portables de réalité virtuelle, des équipements ; quand on connaît les dégâts causés par l'extraction des matériaux électroniques sur les ressources et l'environnement, ainsi que la surexposition des enfants aux écrans, on est devant une injonction contradictoire. La *high-tech* des casques dématérialisés n'est pas un objectif de développement durable. L'éducation aux *low tech*, c'est-à-dire apprendre aux enfants la sobriété énergétique, leur apprendre à développer des

technologies accessibles ou à faire durer le matériel informatique aurait plus de sens. Pourtant, le budget investissement dans les technologies du numérique est dix fois plus important que celui investi dans l'environnement.

Mais, je le sais pour l'avoir expérimenté moi aussi, pour avancer, il faut accepter les paradoxes et il faut avouer que la plupart des décisions vont dans le bon sens.

Pour la reconnexion à la nature, le programme est ambitieux et franchement intéressant ; il faut absolument qu'il cible celles et ceux qui ne peuvent pas fuir la chaleur en été, à savoir les plus précaires. Les quartiers populaires doivent devenir la géographie prioritaire de l'adaptation au changement climatique, car ils sont les plus bétonnés, les plus denses, les moins isolés et les plus éloignés des espaces verts.

L'objectif de rendre notre territoire attractif et accueillant pour de grands événements sportifs à forte exposition nationale et internationale ou d'immenses festivals de musique ne peut être durable que si ces derniers sont sobres. Malheureusement, tous ces événements sont souvent associés à une empreinte carbone et de pollution inacceptable aujourd'hui. Vous avez mis en avant la sobriété du festival Chorus, mais c'est l'arbre qui cache la forêt. Démarquons-nous pour attirer non pas des spectacles de *monster trucks*, mais des manifestations sportives et culturelles exemplaires de sobriété pour nos jeunes spectateurs, futurs artistes en herbe, en cohérence avec cet Agenda.

Faire de notre département un *spot* majeur de tourisme durable grâce à ses parcs doit être effectivement un objectif. Si on veut être attractif, le 92 doit devenir un poumon vert pour les Franciliens, avec une Seine accessible et propre et de nombreuses zones de biodiversité préservées et sans pollution lumineuse.

Il n'y a pas seulement un million six cent mille habitants dans les Hauts-de-Seine comme je l'ai lu dans ce rapport : nos oiseaux, nos insectes, nos arbres sont aussi des habitants du département. Certes, ils ne votent pas, mais ils comptent et nous devons apprendre à partager notre territoire, et si nous parvenons à être assez attractifs pour que le 92 devienne un refuge pour toutes les autres espèces de la biodiversité, alors cela voudra dire qu'en termes de pollution de l'eau, de l'air, du sol, de pollution sonore et lumineuse, en termes de végétalisation et d'îlots de fraîcheur, nous aurons atteint nos objectifs de l'Agenda 2030.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Benarafa, de votre intervention.

Je ne vais pas entrer dans le détail et vous répondre sur chacun de vos points. Globalement, et vous l'avez souligné à plusieurs reprises, vous louez les efforts – je reprends vos termes – qui sont faits depuis un certain nombre d'années dans notre Département. Vous avez aussi souligné la volonté politique que nous avons en ce domaine et je vous confirme cette volonté politique.

Par contre, on ne peut pas agir seul, et il faut que tout le monde agisse. Là, effectivement, on parle de l'action du Département, mais il n'y a pas que l'action du Département, il y a aussi l'action des autres collectivités : les Communes, la Région, la Métropole – puisque maintenant, il y a une Métropole –, de nos concitoyens eux-mêmes dans leur mode de vie. Je pense profondément que si on veut que les choses avancent, il faut faire partager et ne pas avoir, dans les paroles et les verbatims ou autres, quelque chose qui donnerait le sentiment d'imposer. Ce n'est pas en étant punitif, en imposant, que l'on fait avancer, c'est au contraire en faisant adhérer les gens, pour qu'ils adoptent aussi des attitudes et que les choses s'améliorent. C'est peut-être – je vois que vous faites une moue – la différence entre nous ; vous dites : « Il faut imposer, il faut aller vite, et pour aller vite, il faut qu'on y aille à fond et qu'on impose ». Ce n'est pas notre démarche : je ne crois pas qu'en imposant, on aille plus vite, parce qu'au contraire, on bloque, on braque les uns et les autres, or, c'est en partageant que l'on avance.

C'est, en résumé, le seul point, me semble-t-il, de fond sur lequel nous divergeons.

Après, sur la forme, on peut toujours améliorer, on débute, on va continuer, vous avez souligné les efforts, on va continuer à en faire, mais on a cette divergence de fond et je pense qu'on l'aura toujours.

M. Benarafa.- Je peux juste répondre ? (*Protestations sur les bancs de la Majorité départementale*)

M. le Président.- Oui, mais très court. Vous avez dit que cela nécessitait plusieurs heures, on a déjà passé plus d'une heure !

M. Benarafa.- Excusez-moi, mais il est vrai que cela mérite un débat de fond. J'aurais préféré qu'on se concerte, effectivement...

M. le Président.- Très court, allez-y !

M. Benarafa.- Juste pour vous dire : « Est-ce qu'on a vraiment le choix quand on voit l'urgence climatique ? » La réponse est « non », et c'est pour cela qu'on a cette position, je suis désolé.

M. le Président.- Une fois encore, c'est votre position, mais on est en démocratie, on a le droit d'avoir notre position, tout en sachant qu'au final, notre objectif est que cela aille mieux, sauf que nous n'avons pas la même philosophie pour y arriver.

Nous avons deux délibérations.

La première porte sur l'adoption de l'Agenda 2030.

Qui est contre ?

Abstention ?

L'ensemble de l'Opposition.

La Majorité est pour.

La deuxième délibération porte sur le rapport sur la situation en matière de développement durable.

Même vote ?

Abstention de l'Opposition.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 24.1 – Débat d'orientation budgétaire 2024.

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne notre débat d'orientation budgétaire.

Ce débat s'inscrit dans une conjoncture économique qui s'est fortement détériorée et qui nous place dans un contexte incertain.

Vous le savez, les Départements de France subissent une crise profonde de leur modèle de financement, à laquelle nous ne voyons pour l'heure aucune issue sérieuse. Cette situation est le résultat d'années de décisions politiques qui ont créé une dépendance injustifiée des collectivités territoriales vis-à-vis de l'État.

Méconnaissant les principes constitutionnels d'autonomie fiscale et de libre administration, la baisse drastique de la Dotation globale de fonctionnement nous a retiré d'importantes ressources. Elle est ainsi amputée pour notre département des deux tiers depuis 2014, ce qui représente un manque à gagner cumulé de près de 1,4 Md€ depuis 2014, soit près d'une année de nos dépenses réelles de fonctionnement. Puis, la suppression de la taxe d'habitation, compensée par le transfert aux Communes de l'intégralité de la Taxe foncière sur les propriétés bâties, nous a privés de notre dernier levier fiscal, et dernièrement, la suppression de la CVAE a achevé de déconstruire la fiscalité locale, sans que la réforme globale maintes fois annoncée ne dépasse le stade de vœu pieux.

Cette asphyxie financière, qui limite la capacité à agir de nos Départements et supprime le lien direct qui existait entre la fiscalité et le territoire, donc entre le service public local et nos concitoyens, s'est récemment aggravée en raison de facteurs conjoncturels.

Les rapports sur le sujet se suivent et se ressemblent. Après la Cour des comptes et la Direction générale des collectivités locales, c'est l'étude de la Banque postale qui évoque publiquement un retournement de tendance marqué pour les finances départementales.

La réalité est encore bien plus crue : l'embolie du marché immobilier a fait lourdement chuter la principale recette des Départements que sont les Droits de mutation à titre onéreux. Au niveau national, la baisse a été en moyenne de 20 % en 2023. Elle est encore plus marquée pour les Départements franciliens, particulièrement touchés par le ralentissement, pour ne pas parler d'arrêt des ventes immobilières.

Avec l'ADIF (Association des Départements d'Ile-de-France), que nous avons créée à l'automne, nous avons ainsi constaté une chute de l'ordre de 28 %, avec 753 M€ de recettes en moins par rapport à 2022, et notre Département est celui qui est le plus frappé par cette situation, avec près d'un tiers de DMTO en moins, qui s'établissent à fin 2023 à seulement 498 M€. Cette tendance, dont rien n'indique aujourd'hui qu'elle pourrait s'inverser, bien au contraire, nous conduit à prévoir moins de 500 M€ de DMTO en 2024.

À cela s'ajoute une autre recette plus faible que prévu : celle de la fraction de TVA que nous recevons en compensation de la taxe foncière et de la CVAE. Elle constitue désormais la première recette du Département, sur laquelle nous n'avons pas la main, et donc nous pouvons seulement constater que la dynamique est inférieure à l'inflation. Les

prévisions budgétaires pour ce produit demeurent donc très incertaines et il est proposé d'inscrire au budget 2024 de l'ordre de 793 M€.

Simultanément à cet effondrement des recettes, les Départements supportent une hausse de leurs dépenses de fonctionnement en raison de l'augmentation des besoins de nos concitoyens en matière de solidarité, bien sûr, mais aussi de l'inflation sur les charges à caractère général et plus largement de nombreuses mesures prises par l'État sans concertation et sans compensation.

La hausse des dépenses contraintes qui s'impose à nous sans aucune marge de manœuvre est ainsi estimée à près de 64 M€ sur notre exercice 2023. Cet effet ciseaux, avec une chute subie des recettes et une augmentation structurelle des dépenses de fonctionnement qui l'est tout autant, menace clairement l'équilibre financier des Départements, dont certains se trouvent aujourd'hui dans l'incapacité de voter leur budget quand d'autres se concentrent sur leurs strictes compétences obligatoires ou se résignent à réduire drastiquement leur investissement.

Si nous n'en sommes pas à cette extrémité dans les Hauts-de-Seine, alors même que nous sommes parmi les plus touchés par cette baisse de recettes, ce n'est ni le fruit du hasard ni de la chance, c'est au contraire le résultat de la gestion sérieuse de nos finances qui prévaut depuis toujours et qui, après nous avoir permis de mobiliser rapidement et efficacement des moyens exceptionnels au moment de la crise sanitaire du Covid pour mettre en place notre plan d'urgence, après nous avoir permis d'accompagner nos concitoyens face à la crise énergétique et inflationniste des deux dernières années, nous permet aujourd'hui de maintenir les ambitions que je vous ai présentées au début de notre mandat, marquées par un engagement résolu en faveur des solidarités et une politique d'investissement volontariste.

Oui, mes chers collègues, c'est bien parce que nous avons su mener une gestion saine et responsable en dépit des injonctions à dépenser toujours plus et des caricatures sur notre excédent budgétaire, le fameux coffre-fort inlassablement vilipendé sur les bancs de l'Opposition, que nous sommes en mesure de maintenir en 2024 le cap que nous nous sommes fixé.

C'est bien parce que nous menons une gestion saine et responsable que nous avons été en mesure de prendre des mesures fortes de revalorisation salariale pour renforcer l'attractivité des métiers, fidéliser les talents et favoriser les évolutions de carrière des agents départementaux. Conformément aux dispositions votées à l'unanimité en

décembre lors de notre dernière séance publique, ces mesures volontaristes sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier et représenteront en 2024 une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 22 M€ par rapport à 2023.

C'est bien parce que nous menons une gestion saine et responsable que nous sommes en mesure de continuer à renforcer nos dispositifs de solidarité en faveur des Altoséquanais en dépit d'un retrait structurel de l'État qui, année après année, ne cesse de réduire la part de ses compensations.

C'est le cas avec la DGF, chacun le sait ici, qui est censée compenser les transferts successifs aux collectivités. En réalité, c'est une dette que l'État a contractée à leur égard, et en diminuant ces dotations comme il l'a fait, il n'a pas tenu sa parole.

C'est le cas plus spécifiquement pour l'échelon départemental avec les Allocations individuelles de solidarité, dont le taux de couverture n'a cessé de diminuer, alors que la dépense, elle, ne cesse d'augmenter, et vous me permettrez d'insister ici sur toutes ces compensations que l'État ne nous donne pas, alors que nous exerçons pleinement nos compétences.

Ainsi, la contribution que nous recevons de l'État pour le RSA est passée de 81 % en 2009 à 55 % en 2023, tandis que le montant total que nous y consacrons a été multiplié par trois, passant de 63 M€ à 192 M€.

Concernant la PCH, le taux de couverture a été divisé par deux, de 62 % en 2009 à 31 % en 2023, pour une dépense totale pourtant multipliée par quatre, de 13 M€ à 55 M€.

Et si le taux de couverture de l'APA est passé sur la même période de 7 % à un peu moins de 20 %, il reste scandaleusement bas au regard de la moyenne de ce que perçoivent les autres Départements.

Cette situation est d'autant plus scandaleuse que si les orientations fixées par le précédent gouvernement en fin d'année dernière devaient être confirmées, les Hauts-de-Seine seraient le seul Département de France à ne pas bénéficier du fonds de dotation complémentaire inscrit dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2024 pourtant prévu pour ramener les trente-sept Départements les moins dotés au niveau minimal de 40 %. Alors que ce fonds d'urgence est présenté comme une mesure d'équité territoriale, comment comprendre une telle position ?

Alors que le vieillissement de la population dresse devant nous un mur de financements à trouver pour assurer la prise en charge de l'autonomie, comment peut-on priver notre Département, et donc ses habitants, de ce soutien qui leur est officiellement

dû ? Je ne saurais m'y résoudre. C'est pourquoi, mes chers collègues, si le gouvernement devait persister dans cette voie et conformément à ce que je vous avais indiqué dès le 22 décembre dernier, j'attaquerai le décret fixant les modalités de cette disposition, soutenu en cela par le Président des Départements de France... (*Applaudissements de Monsieur Révillon*)

... car il est inacceptable, au vu du caractère stratégique des solidarités, pour lesquelles nous prévoyons un budget de l'ordre de 980 M€, en hausse pour la sixième année consécutive, que nous fassions l'objet d'un traitement de défaveur par principe, alors que cette problématique se retrouve partout en France et que les Hauts-de-Seine y sont, comme tous les autres, confrontés.

C'est d'autant plus inacceptable que nous sommes parmi les plus gros contributeurs à la solidarité nationale, car, oui, je le rappelle, cette solidarité en direction des Altoséquanais se double d'une contribution majeure à la solidarité nationale et territoriale. En effet, notre Département est un acteur indispensable des mécanismes de péréquation, pour un montant estimé à 369 M€ en 2024, auquel s'ajoute notre participation volontaire au FS2I, notre fonds de solidarité interdépartemental par l'investissement, véritable péréquation volontaire à l'échelle francilienne à laquelle nous contribuons en plus à hauteur de 40 M€.

Hausse des dépenses, baisse des recettes, sur lesquelles nous n'avons aucune prise, constituent donc une équation insoluble qui ne trouvera sa solution qu'avec le retour d'une autonomie fiscale et le respect par l'État de ses engagements.

Dans ce contexte, nous prévoyons un budget de fonctionnement de l'ordre de 2 Md€ en 2024. Compte tenu de l'équation que je viens d'évoquer, notre épargne brute devrait diminuer pour atteindre aux environs de 120 M€. Cette année difficile le démontre, notre épargne n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais une cagnotte, comme certains tendaient à le faire croire. Cette épargne, je l'ai souvent dit, nous permet de faire face aux difficultés conjoncturelles, et rapportée au total de notre budget, elle n'a jamais été déraisonnable.

Oui, ces chiffres se comptant en centaines de millions d'euros, vous les avez agités comme un chiffon rouge dans l'Opposition en prétendant que nous n'en faisons pas assez et en déplorant notre prétendue prudence excessive, mais les exercices 2023 et 2024 vous apportent aujourd'hui une réponse imparable : force est de constater, comme nous l'avons dit, que cette épargne est utile.

Dans ces conditions, après avoir mobilisé de manière importante son fonds de roulement pour financer ses investissements, notre Département devrait être conduit à emprunter en 2024 et probablement les années suivantes pour maintenir un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

Sur la base des données dont nous disposons pour établir nos orientations budgétaires et qui seront affinées lors de la préparation du budget primitif, nous envisageons de recourir à un emprunt de l'ordre de 350 M€. Compte tenu de notre faible niveau d'endettement – les Hauts-de-Seine sont, je le rappelle, le sixième Département le moins endetté de France et le premier d'Ile-de-France grâce à sept années consécutives de désendettement –, notre capacité de désendettement serait alors de trois ans et demi, niveau nettement inférieur au seuil d'alerte communément admis de dix années.

Cet indicateur mesure la solvabilité de notre collectivité et traduit la situation financière robuste de notre Département, qui est en capacité de maintenir une trajectoire d'investissement à un niveau élevé. Environ 650 M€ seront budgétés cette année, alors que la moyenne était de l'ordre de 420 M€ sur la période 2018-2022. C'est un point qui mérite d'être souligné.

Contrairement à l'État qui depuis 1974 s'endette pour subvenir à ses dépenses de fonctionnement, c'est pour continuer d'investir que nous recourons à l'emprunt, afin de conforter l'attractivité de notre département et de relever les défis de notre époque.

Oui, notre Département entend bien continuer à investir en faveur du développement harmonieux et durable de notre territoire alto-séquanais auquel l'ensemble de nos concitoyens aspire, et nous le faisons sur le long terme, comme en témoigne l'Agenda 2030 que nous venons d'adopter.

Nous nous sommes toujours donné les moyens de nos ambitions et vous pouvez compter sur notre détermination à mobiliser tous les leviers en notre possession pour poursuivre notre engagement au service de nos habitants sans compromettre l'avenir par des choix budgétaires qui manqueraient de sérieux. En ce sens, nous maintiendrons la vigilance qui est la nôtre pour maîtriser les dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous avons un véritable pouvoir de décision.

Voilà, mes chers collègues, les grandes orientations budgétaires que nous vous proposons de retenir pour notre budget primitif qui sera soumis à la prochaine séance publique et qui sera pour moi l'occasion de revenir plus en détail sur l'ensemble des projets et des politiques publiques que nous conduirons en 2024.

J'ai quatre orateurs inscrits : Monsieur Baguet... Vous souhaitez intervenir maintenant ou après ?

M. Baguet (hors micro).- Peut-être après.

M. le Président.- D'accord.

Monsieur Senant, vous souhaitez intervenir maintenant ?

M. Senant.- Oui.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Senant.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, les temps sont durs pour les finances des Départements. La crise du marché de l'immobilier provoquée par la hausse des taux d'intérêt a eu pour effet de réduire considérablement les produits des droits de mutation (DMTO). Or, ces produits constituent une composante majeure des recettes départementales : près de 40 % de notre budget il y a deux ans.

En 2023, nous avions prévu que leur rendement baisserait de 750 M€ à l'époque à 600 M€ ; nous étions trop optimistes. La réalité, c'est moins de 500 M€ en 2023, une chute de 30 % ressentie également dans nos Villes. Pour 2024, même si on peut raisonnablement espérer que le ralentissement de l'inflation conduira les banques centrales à baisser leurs taux directeurs, on peut craindre que cette évolution ne soit pas suffisante ni assez rapide pour relancer vraiment les transactions immobilières, et donc les droits de mutation.

Cette chute des droits de mutation est d'autant plus difficile pour les Départements qui n'ont plus de pouvoir de taux, qui n'ont plus la possibilité d'augmenter le taux de la taxe foncière comme autrefois pour compenser une perte de recettes. Certes, le produit de la part de TVA qui a remplacé la taxe foncière et la CVAE augmente encore quelque peu, mais on peut s'interroger sur ce qui adviendrait aux Départements si la situation économique était à l'image du bâtiment, ce qui pourrait arriver ; sans pouvoir de taux, les Départements seraient alors à la merci de l'État.

Dans ce contexte difficile, avec des recettes en baisse de près de 200 M€ par rapport à leur niveau d'il y a deux ans, notre Département maintiendra néanmoins la qualité de ses services publics.

Ce sera notamment le cas dans le domaine de la solidarité, qui représente la moitié de notre budget, qu'il s'agisse des allocations de RSA, des dépenses consacrées à l'autonomie des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap ou de la protection de l'enfance, pour laquelle le placement dans les familles d'accueil sera renforcé. Ce sera aussi le cas des collèges, de la jeunesse, avec le programme NOHa, du sport en cette année olympique et de la culture. Le Département augmentera aussi sa contribution à Ile-de-France Mobilités, son soutien à la rénovation urbaine, au logement social et aux Communes dans le cadre de la contractualisation.

Malgré la forte diminution de sa marge brute – qui a été ramenée de 500 M€ il y a quelques années à 130 M€ l'an dernier et qui devrait encore baisser cette année en raison du dynamisme des dépenses sociales – le Département se propose de mettre en œuvre un programme d'investissement extrêmement ambitieux : 650 M€, soit nettement plus qu'en 2023 – c'étaient 540 M€ l'an dernier –, ce qui le conduira à emprunter ; il est prévu effectivement 350 M€ d'emprunt cette année. L'endettement, qui est aujourd'hui de 137 M€, passerait ainsi à 450 M€ à la fin de cette année, ce qui, mes chers collègues, serait loin d'être insupportable ; cela représenterait à peine plus de trois ans de marge brute et moins de 270 € par habitant, soit nettement moins que la dette moyenne des Départements au plan national, qui est de 500 € par habitant.

Dans une situation particulièrement difficile pour les finances locales, notre Département est donc en mesure de poursuivre sans ralentir son action en faveur de nos habitants.

M. le Président.- Merci, Monsieur Senant.

J'ai deux inscrits : Monsieur Jarry, puis, en remplacement de Monsieur Timotéo, Monsieur Adjroud.

Monsieur Jarry ?

M. Jarry.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, évidemment, ce débat d'orientation budgétaire appelle plusieurs remarques de la part du groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine que je vais me faire un plaisir de relayer ici.

Le Département des Hauts-de-Seine, à l'image de l'ensemble des Départements de France, traverse une période de tension budgétaire due notamment de la baisse des ressources liées à la diminution des DMTO, dans le contexte difficile que le marché immobilier traverse actuellement. Mais prenons le problème à la racine : quand on fonde l'avenir des politiques départementales sur la spéculation immobilière, on fait courir un risque certain à la collectivité, du fait de ce modèle qui est loin d'être vertueux et qui montre ici ses limites. C'est bien dans cet esprit que notre groupe a toujours milité en faveur de ressources pérennes pour assurer le financement de nos collectivités, et notamment des Départements, ressources pérennes qui se traduisent notamment par la perception de la fiscalité liée aux habitations et aux entreprises.

Dans ce dernier cas, je fais évidemment allusion à la suppression de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui furent l'objet de réformes, privant ainsi les collectivités de leviers fiscaux pour réagir efficacement face à la crise.

Prenons l'exemple de la fiscalité des entreprises. Doit-on rappeler une fois encore que c'est Nicolas Sarkozy – dont plus d'un ici se revendique encore – qui a porté un coup rude à cette autonomie en supprimant la taxe professionnelle, remplacée notamment par la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, dont on ne pouvait pas modifier le taux ?

Doit-on également rappeler que la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises fut proposée par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2023 et approuvée par le Parlement ? Or, il s'agissait du dernier impôt qui liait les entreprises avec les territoires dans lesquels elles sont implantées. Si ma mémoire est bonne, cette suppression a pourtant bénéficié du soutien inconditionnel, voire enthousiaste, des Députés républicains ; cette disposition s'inscrit donc tout à fait dans l'ADN idéologique de la Droite, pour laquelle les entreprises payent toujours trop d'impôts. Non contente de se suffire à elle-même, la suppression de la CVAE rejoint aussi les innombrables aides aux entreprises : niches fiscales, niches sociales, subventions.

Cette politique d'assistanat aux entreprises, qui entraîne la perte d'autonomie financière et fiscale des collectivités, c'est bien la Droite qui la porte depuis vingt ans, avec, certes, le soutien des Socialistes qui lui ont donné une nouvelle impulsion lorsque Dominique Strauss-Kahn était ministre de l'Économie et qui l'ont même poursuivie sous le mandat de François Hollande. Elle n'est pas neutre, tant s'en faut, puisqu'elle est financée par une hausse conséquente de la fiscalité des ménages, par la dette et par la détérioration des services publics.

Dans le même ordre d'idée, je me permets de rappeler que votre Majorité a voté au Parlement tous les traités européens de libre-échange, permettant aux plus grands groupes d'échapper à la fiscalité sur les résultats enregistrés dans notre pays.

Moralité : quand on a misé sur le libéralisme et la mondialisation en espérant en tirer des avantages et que ce dernier se porte mal, tout en affaiblissant les États et les collectivités, on récolte ce que l'on a semé, c'est-à-dire moins.

En ce qui concerne la question sociale, pour laquelle vous revendiquez un niveau élevé d'engagement du Département dans le domaine de la solidarité, vous pointez pour ce débat d'orientation budgétaire une hausse des dépenses de l'ordre de 16 M€. Rapportée à l'ensemble du budget prévisionnel, cette hausse représente une augmentation de 1,6 % du budget de fonctionnement, ce qui est loin d'être considérable, toute proportion gardée, surtout si l'on tient compte que l'augmentation du RSA, lui, induit une variation mécanique sur le budget consacré aux solidarités.

Or, si l'on retranche cette augmentation mécanique des prestations sociales qui constituent une compétence obligatoire des Départements, on fait le constat qu'en réalité, le budget consacré aux solidarités, hors RSA et autres allocations, baisse de 2 M€ au niveau des orientations budgétaires. Pourtant, les services sociaux du Département, comme nous le soulignons souvent, sont encore loin d'être au niveau où ils devraient être. C'est bien parce que nous savons qu'en la matière, il est toujours plus facile de détruire que de reconstruire que notre groupe a toujours fustigé les excédents budgétaires, d'autant qu'ils étaient en partie réalisés sur un plan de quasi-destruction des services sociaux du Département. Le rapport de la Cour régionale des comptes en témoigne.

Ne refaites pas l'histoire ! Nous ne dénonçons pas les excédents pour que vous dépensiez à tort et à travers, mais parce que, pour une part, ils étaient réalisés avec un abandon des services sociaux, mais aussi un désengagement sur le logement et l'aide à l'amélioration des quartiers populaires, et avec des investissements ridicules pour la

transition écologique. D'ailleurs, nos critiques étaient fondées, puisque vous soulignez vous-même avoir changé au cours de ces trois dernières années sur ces quatre politiques publiques, comme vous venez de le dire pour la transition écologique. Je me rappelle les débats ici ridiculisant les élus qui proposaient un développement des pistes cyclables dans notre département.

Dépenses sociales, reprenons.

La situation sociale des ménages altoséquanais n'est pas tout à fait comparable à celle des autres départements d'Ile-de-France. En témoigne, par exemple, le taux de pauvreté constaté dans notre département, qui est de 12,4 % quand il est de 16,1 % en moyenne à l'échelle de l'Ile-de-France. A y regarder de plus près, sept communes sur les trente-quatre qui composent les Hauts-de-Seine (Asnières, Bagneux, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne) ont un taux de pauvreté supérieur à celui du département, ce qui relativise encore la moyenne départementale, puisque ces sept villes ont un taux de pauvreté allant de 15 à 28 %. Cet indicateur est d'ailleurs le vrai indicateur des ségrégations sociales et géographiques entre les communes, si bien que vous pouvez tout dire, mais la réalité est qu'un grand nombre de communes des Hauts-de-Seine ont un taux de pauvreté inférieur à 10 %, ce qui montre la ségrégation spatiale qui doit être impliquée.

Or, ce refus de la mixité, c'est celui de la majorité présidentielle, dont vous devriez vous féliciter, dont le Premier ministre vient de tuer la loi SRU – on peut, de ce point de vue, parler d'un véritable « mardi noir » –, c'est quelque chose que vous appeliez de vos vœux, vous avez compris que ce n'est pas notre cas.

En ce qui concerne les dépenses en direction des personnes âgées, elles se cantonnent principalement au versement des allocations, qui constituent une compétence départementale obligatoire. Or, si on regarde les 6 M€ consacrés au fonctionnement de l'Agence interdépartementale de l'autonomie, cela reste bien inférieur aux efforts consentis par d'autres collectivités départementales franciliennes ou dans notre pays, et c'est beaucoup moins que les dépenses que les Villes consacrent en la matière. À titre d'exemple, la Ville de Nanterre consacre un budget de l'ordre de 4 M€ annuels aux personnes âgées, pour 6 M€ pour le Département des Hauts-de-Seine, on voit qu'il n'y a pas de quoi se rouler par terre.

Évoquons maintenant la question des collèges. Malgré le transfert du chauffage et de la maintenance, nous constatons l'évolution des grandes masses depuis une dizaine d'années. Notre groupe est fréquemment intervenu pour souligner l'aggravation de la ségrégation sociale scolaire, notamment liée à la pression du recrutement des établissements privés et à la concurrence organisée entre les établissements publics, auxquelles il faut ajouter l'insuffisance des moyens donnés aux collèges publics.

Aujourd'hui, les collèges privés dans notre département – qui sont au nombre de trente-cinq sur les cent trente-quatre collèges des Hauts-de-Seine – accueillent 26 % des élèves à l'échelle du département contre 74 % dans le public. Quand on se penche sur leur implantation et sur leurs IPS, la démonstration est édifiante, comparable à ce qui se passe à Paris.

Qu'on se comprenne bien : nous ne rouvrons pas la guerre scolaire, nous voulons travailler les critères du recrutement, car nous sommes inquiets pour l'école publique et, de fait, pour la République. Nous y reviendrons à travers une question orale.

De ce point de vue, le Département doit être plus mobilisé pour les collèges publics qui accueillent les adolescents dont les familles sont les plus en difficulté. À titre d'exemple, nous vous redisons que sur les voyages scolaires, nous les considérons insuffisamment aidés, notamment en direction des collèges présentant un indice de position sociale bas ; nous l'avons dit maintes et maintes fois, ce n'est pas uniquement valable dans ce cadre : il faut aider davantage ceux qui ont le plus besoin. Assurément, la charge d'un voyage scolaire n'est pas la même pour une famille en situation sociale précaire que pour Madame Oudéa-Castéra.

Il n'est pas non plus acceptable que la Ville de Nanterre se voie refuser un soutien du Conseil départemental pour une mission de coordination sociale de la Maison des femmes, alors que l'égalité femmes-hommes est érigée au rang de grande cause nationale et constitue un axe central de la stratégie départementale pour l'égalité hommes-femmes dans le cadre de la politique de solidarité. Cette remarque est d'autant plus valable que le Département ne voit aucune objection à financer des Maisons de la famille dans certaines villes des Hauts-de-Seine, tandis que la Ville doit objecter un refus pour le financement du fonctionnement de la Maison des femmes. Cela traduit là le portage d'une politique surannée par l'Assemblée départementale.

Quelques mots sur les investissements, puisque vous indiquez qu'au cours de l'année, vous avez l'intention de les revoir, ce qui impactera nécessairement sans doute l'enveloppe 2024. Est-ce à dire qu'en réalité, la somme affichée est au conditionnel, que vous ne les engagerez pas ?

À ce titre, nous nous interrogeons sur la nécessité d'un musée du Grand Siècle à Saint-Cloud, à proximité d'Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt. Vous le savez, nous sommes toujours favorables à la culture, mais en fallait-il vraiment un autre, au regard des difficultés auxquelles vous êtes confrontés et qui ne vont pas cesser demain ? D'autant que la Ville de Saint-Cloud n'y était pour le moins pas favorable, pour ne pas dire plus, et que le coût, je crois, est supérieur à 120 M€.

Heureusement, vous avez, semble-t-il, renoncé au mécano immobilier pour le siège du Département, l'Eldorado de La Défense s'est envolé.

Pour conclure, je dirai que ces orientations budgétaires et les impacts qui en découlent dans le cadre des politiques publiques portées par le Département ne sont pas tant dictés par un manque de moyens que par un choix politique pleinement assumé et auquel, pour notre part, nous ne pouvons souscrire.

Il y a une véritable alliance entre un grand nombre de Villes de Droite et le Conseil départemental pour continuer de porter et de développer un projet politique organisant la ségrégation urbaine, l'entre-soi. Nous voulons des Communes et un Département solidaires, ouvertes à toutes et à tous.

Merci.

M. le Président.- Juste un ou deux éléments...

D'abord, sur le début de votre propos, je crois qu'on peut être d'accord. Après, dans le détail de savoir s'il fallait ou pas, à une certaine époque, supprimer la taxe professionnelle, la remplacer par autre chose, il faut préciser que ce sont quand même les entreprises qui créent les emplois, me semble-t-il. Pour autant, sur le fond, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que notre collectivité départementale doit pouvoir être indépendante et que pour être indépendante, elle doit avoir un impôt. Après, lequel ? On a souligné ceux qui ont été supprimés, mais par quoi les remplacer ? Il ne m'appartient pas de le décider ; on peut émettre des suggestions peut-être au gouvernement, en particulier à Monsieur Woerth, qui, me semble-t-il, a été désigné pour réfléchir sur une nouvelle loi de décentralisation. J'espère que cela ne se cantonnera pas simplement à décider de la

modification du scrutin pour Paris, Lyon et Marseille, qu'il y aura autre chose, parce que sinon, je ne vois pas pourquoi on appellerait cela « loi de décentralisation » ; ce serait un changement de mode électoral, mais cela s'arrêterait là.

Pour autant, concernant la Maison des femmes, Monsieur Jarry, cela fait trois fois que vous m'interpelez, vous pouvez le dire quatre, cinq fois, vous n'avez qu'à transmettre les dossiers ! Je vous ai répondu, je vais vous répondre à nouveau, si vous avez du mal à entendre ou à comprendre. La Maison des femmes de Nanterre est subventionnée par le biais des associations qui travaillent dedans ; ce n'est pas la Ville de Nanterre qui a les subventions mais les associations qui travaillent dedans, et je vous déjà ai dit en séance publique et en Commission permanente que si la Ville de Nanterre apportait par un personnel propre - et non plus associatif -un plus, il n'y avait pas de problème pour subventionner. Le plus, je l'attends encore, vous ne m'avez rien envoyé, Monsieur Jarry, alors vous pouvez, à chaque séance publique...

M. Jarry (hors micro).- Ça y est, c'est parti.

M. le Président.- Ah ! Alors, quand ce sera parti, quand j'aurai reçu, je vous répondrai, mais cela ne sert à rien de dire que vous voulez plus si vous n'êtes même pas capable de justifier le plus ! Si vous commencez à vous réveiller, on verra, mais pour l'instant, je n'avais rien.

Et puis, vous avez fait allusion au taux de pauvreté, en disant que dans notre département, il était plus faible que dans les autres départements d'Ile-de-France. J'en déduis donc que plus le taux de pauvreté est important, plus il faut faire des efforts en termes de solidarité pour les populations. On est d'accord ? *(Monsieur Jarry acquiesce.)*

Eh bien, vous l'avez indiqué, 12,4 % de taux de pauvreté pour notre département, 980 M€ pour les solidarités, cela représentera cette année 62 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, une augmentation de 16 M€ de DOB à DOB, et je ne vous en veux pas, vous n'avez pas encore le compte administratif, mais par rapport au compte administratif, cela représentera une augmentation de dépenses de l'ordre de 40 M€.

En Seine-Saint-Denis – parce qu'à force, les leçons de social, cela va bien, mais il faut commencer par regarder chez soi et chez ses amis –, le taux de pauvreté est de 28,4 %, budget voté – on n'est pas au DOB – 880 M€ pour les solidarités, 100 M€ de moins, en Seine-Saint-Denis, qui a beaucoup de pauvres, et avec, en plus, tout l'argent qu'ils

reçoivent par les péréquations ! Eh bien, ils ne doivent pas être très social, ils n'aident pas beaucoup les pauvres, finalement, en Seine-Saint-Denis !

M. Jarry (hors micro).- En tout cas, ils les accueillent.

M. le Président.- Ils les accueillent peut-être, mais accueillir la misère... Michel Rocard, puisque vous avez tout à l'heure donné un petit coup de griffe aux Socialistes, disait : « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». La Seine-Saint-Denis peut accueillir toute la misère qu'elle veut, mais si elle n'a pas les moyens d'aider les gens, cela ne sert pas à grand-chose ! Les leçons de solidarité, cela suffit !

Nous avons un budget de fonctionnement à 62 % des dépenses, nous n'avons jamais eu autant, et je ne le regrette pas. Cela fait partie de notre démarche, je l'ai toujours dit et vous-même l'avez reconnu, je mets en œuvre ce que je dis, je prends des engagements, je ne fais pas des promesses qui ne servent pas à grand-chose.

Pour autant, une fois encore, arrêtez et regardez : 28,4 % et à peine 800 M€ en Seine-Saint-Denis, et donc je n'ai pas à rougir, nous n'avons pas, la Majorité départementale ici, à rougir sur notre action sociale et en faveur des solidarités dans notre Département.

Monsieur Adjroud ?

M. Adjroud.- Pour compléter la phrase de l'ancien Premier ministre, « *on ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais chacun doit en prendre sa part* » !

M. le Président.- Oui, c'est ce qu'on fait !

M. Adjroud.- Il est toujours intéressant d'aller jusqu'au bout de la phrase, parce que cela ne veut pas dire la même chose.

M. le Président.- Oui, mais c'est ce qu'on fait.

M. Adjroud.- Monsieur le Président, chers collègues,

Comme chaque année, notre groupe Écologistes et Socialistes prend la parole à l'occasion du débat d'orientation budgétaire de notre collectivité. Ce n'est pas encore le budget, mais ce rapport en esquisse les contours, ainsi que les orientations politiques qui s'en dégageront. Ce « presque budget », si je puis dire, doit nous permettre, au fil des débats de ce matin, d'apporter, nous l'espérons, les correctifs qui permettront, *in fine*, d'arriver à un budget primitif qui garantisse à notre territoire justice, durabilité et attractivité.

Pour commencer, je vais évidemment démarrer cette intervention en évoquant la première des compétences de notre collectivité, à savoir le champ des solidarités.

Le budget des solidarités est certes en augmentation, mais nous ne pouvons pas nous en réjouir complètement. En effet, il s'agit là, comme l'évoquait Monsieur Jarry, d'une augmentation en trompe l'œil. Ainsi, une large partie, si ce n'est pratiquement l'entièreté de cette augmentation semble être constituée de revalorisations obligatoires, disons « mécaniques » – que ce soient les salaires dans le secteur du médico-social ou bien les diverses allocations personnalisées, qui sont, comme vous le rappeliez, inégalement compensées par l'État, comme pour l'APA ou le RSA –, alors que les postes budgétaires plus directement relatifs à l'action publique départementale voient leurs orientations budgétaires stagner, voire même diminuer parfois.

Le budget total des solidarités n'augmente, en conséquence, que de 1,65 %, ce qui ne constitue pas, à nos yeux, une approche volontariste.

Si l'on s'intéresse maintenant plus en détail à ce budget des solidarités, voyons comment les principaux parcours qui le constituent sont traités.

Sur le parcours « seniors », nous sommes encore dans l'attente de la grande loi sur le grand âge, promise à plusieurs reprises par le Gouvernement mais toujours repoussée – peut-être qu'il y a un petit problème de stabilité gouvernementale qui ne permet pas d'y arriver. Cependant, nous ne pouvons nous morfondre dans cette attente. Nous disposons de nombreux leviers à notre niveau et nous devons avancer de façon dynamique.

L'orientation budgétaire proposée dans ce rapport ne nous semble pas être en capacité de répondre aux besoins grandissants de notre population, dont le nombre de personnes âgées tend à croître, et ce d'autant plus que ce budget est principalement constitué de la hausse de l'APA, compensée par une baisse importante du budget alloué au maintien à domicile – je crois qu'on est à -4,2 %. Cela ne nous semble pas aller dans le sens du virage domiciliaire dont nous nous réclamons et dont la mise en place sur le terrain de mesures adaptées est souvent compliquée.

Sur le parcours « RSA » - v – sujet sensible sur lequel nous sommes et demeurerons particulièrement vigilants quant à la manière dont le Conseil départemental compte mettre en place les quinze heures d'activité prévues de la loi Plein emploi à l'attention des bénéficiaires du RSA, et dont le Premier ministre a annoncé la généralisation – nous notons bien qu'un Plan départemental d'insertion et de retour à l'emploi nous sera soumis en 2024, avec une orientation vers – je cite le rapport – « *un suivi plus personnalisé et de la formation ayant pour objectif l'apprentissage d'un métier en tension* ». Notre groupe restera particulièrement attentif aux dispositions qui seront prises dans le cadre de l'application de cette mesure, avec laquelle nous restons en plein désaccord.

Sur le parcours « personnes handicapées », et la question de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'année 2024 sera marquée par un basculement de la gestion exclusive du PAM d'un niveau départemental vers un niveau régional par Ile-de-France Mobilités, qui devrait elle-même déléguer la partie opérationnelle à des prestataires privés. Les premiers retours, notamment du côté de Paris, ne peuvent que nous inquiéter, car il semble que le service se soit considérablement dégradé – la presse s'en est d'ailleurs largement fait écho ces dernières semaines – et que l'opérateur ait largement sous-estimé les besoins. Il sera donc important que notre Département veille à ce que ce transfert d'échelon se fasse dans les meilleures conditions possibles, sans rupture de service pour nos concitoyens.

Enfin, sur le parcours de la protection de l'enfance, nous tenons tout d'abord à saluer les orientations stratégiques du parcours « protection de l'enfance » telles que décrites dans le rapport, avec une augmentation des places dans les structures habilitées, la création de nouvelles structures de prise en charge, la mise à disposition de locaux départementaux et le travail en amont avec les familles ; nous ne pouvons qu'approuver.

Cependant, ce rapport ne contient aucune mention de ce qu'il adviendra des jeunes majeurs étrangers sortant de l'ASE, suivant la promulgation de la loi Asile-Immigration, dont l'article 44 supprime l'obligation de les prendre en charge jusqu'à leurs vingt-et-un ans. Nous formulons donc le souhait que notre Département agisse en toute humanité et responsabilité et continue à prendre en charge ces jeunes, comme c'est le cas aujourd'hui.

Dans la mesure où il est aujourd'hui presque acquis – enfin je l'espère – que l'enjeu social doit se conjuguer avec une ambition forte en matière de transition écologique, et je crois que l'intervention de mon collègue Najib Benarafa a pu en montrer toute l'importance, ainsi que le rapport présenté en début de séance, il est important de nous intéresser aux engagements pris par notre collectivité dans ce rapport.

Concernant les dépenses publiques en matière de développement durable, le rapport qui nous est soumis aujourd'hui rappelle à juste titre que les collectivités devraient dépenser au moins le double de ce qu'elles ont dépensé en 2020 pour pouvoir espérer financer les objectifs de transition écologique. Force est de constater que ce n'est pas le cas encore cette année. Nous sommes cependant heureux de voir le projet de future société mixte d'énergie prendre forme avec une dotation initiale de 10 M€ ; c'est, pour le coup, un pas dans la bonne direction et nous l'avons déjà évoqué.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la faible ambition du budget alloué à la lutte contre la précarité alimentaire : 1 M€, comme en 2023. Ce n'est pas assez ambitieux et certainement pas en mesure de répondre de façon satisfaisante aux besoins les plus urgents de notre territoire, et encore moins pour construire une véritable politique publique autour de cet aspect. Nous l'avons déjà proposé, mais nous le répétons : pour nous donner les moyens de nos ambitions, nous devons sérieusement étudier la possibilité de développer un Plan alimentaire territorial départemental.

Passons à présent au sujet du budget vert. Celui qui nous avait été présenté l'année dernière n'était qu'une ébauche, un premier essai, ce qui expliquait ses approximations. Pour cette année, maintenant que cet exercice est une obligation pour les collectivités, nous nous attendons à retrouver, dans le Budget primitif qui nous sera présenté lors de la prochaine séance publique, un budget vert détaillé et transparent quant à ses critères d'évaluation et quant aux évaluations elles-mêmes.

Ensuite, il nous est également apparu important de nous arrêter sur une autre compétence centrale de notre collectivité : la gestion et l'entretien de nos collèges.

Saluons tout d'abord les efforts constants concernant l'entretien et la rénovation de nos bâtiments scolaires. Nous approuvons tout naturellement la hausse des crédits en ce sens cette année.

Cependant, sur la question des financements respectifs du fonctionnement des collèges publics et privés, nous avons une question : tout comme l'année dernière, les financements sont presque à égalité, 12 M€ pour le public et 11 M€ pour le privé. Or, comme le rappelait mon collègue, Monsieur Jarry, le nombre d'établissements et d'élèves ne sont pas équivalents : quatre-vingt-dix-huit collèges publics contre trente-cinq établissements privés. Comment expliquer cette situation et quelle est la part obligatoire au sein de ce total ?

La dernière catégorie sur laquelle nous nous exprimerons est celle du logement et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

L'aide aux Communes pour leurs quartiers prioritaires et en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation stagne par rapport à 2023. L'investissement dans les Quartiers d'avenir est divisé par trois, tout comme les crédits alloués à la création de logements sociaux et étudiants. En effet, l'intégralité des lignes budgétaires du parcours « renouvellement urbain » est en baisse, tandis que celles du parcours « inégalités sociales et territoriales » stagnent. Nous comprenons bien que le montant des investissements varie d'année en année en fonction de l'avancement de projets immobiliers qui durent plusieurs années, mais tout de même, ne budgéter que 1 M€ pour la création de logements sociaux dans l'un des départements de France où il est le plus cher et le plus difficile de se loger, nous ne pouvons pas nous en satisfaire.

Pour finir, nous l'avons tous entendu, le Premier ministre compte détricoter la loi SRU et nous partageons avec nos collègues du groupe GCCR une vive inquiétude à ce sujet. Le logement social, facteur d'accessibilité au logement, d'intégration et de mixité sociale, ne peut être sacrifié. Nous attendons donc un signal fort en ce sens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Un ou deux points.

D'abord, sur les MNA majeurs, je n'ai pas compris la même chose du texte. Il me semble que ne sont concernés que les majeurs qui font l'objet d'une OQTF, c'est-à-dire d'une décision d'expulsion, à vérifier. J'ai compris que le texte ne concernait que ceux-là et, qu'effectivement, s'ils font l'objet d'un retour à la frontière, par définition, on ne pourra pas les garder.

Sur la baisse du parcours seniors, on va y venir, on a un rapport sur la carte Améthyste qui explique ces chiffres. Là encore, vous ne voulez pas regarder les choses en face de façon volontaire pour travestir la réalité... surtout que nous votons ce rapport lors de la séance d'aujourd'hui. . Vous dites qu'il y a une baisse globale.

La baisse, en réalité, est due à un accord global sur la carte Améthyste avec la Région, qui ne touche pas les seniors, qui continueront à bénéficier de la carte. Cet accord avec la région nous fait économiser 8 M€, donc, globalement, si vous dites qu'il y a un peu de diminution, cela veut dire qu'on augmente beaucoup pour les seniors ; ça, c'est la vérité. Il ne faut pas travestir les faits, mais plutôt lire les dossiers qui vous sont présentés ou les comprendre.

Sur les Quartiers d'avenir, vous nous dites : « Vous mettez moins » ; excusez-moi, je ne suis pas maire des villes. On a inscrit une AP à 150 M€, il appartient aux Villes de nous transmettre les dossiers. Tous les dossiers qui ont été transmis ont été instruits et ont fait l'objet de financements ; ceux qui ne sont pas transmis, je ne peux pas les financer. Par ailleurs, pour ceux qui ont été transmis, comme vous l'avez dit en partie, cela s'inscrit dans le temps. Même si on a voté une enveloppe de 10 ou 15 M€, elle n'est pas dépensée en quelques mois, parce que ce sont des opérations importantes, qui prennent des années, aidées ou pas par l'ANRU d'ailleurs ; il y a des quartiers chez Monsieur Jarry, les tours Aillaud par exemple, on ne va pas les faire en un an ou deux. On a bien voté l'enveloppe, mais ce sera au fur et à mesure de l'avancement que les décaissements seront réalisés. Vous ne pouvez pas quand même nous en faire grief ! On a décidé de mettre une enveloppe pour aider.

Finalement, je veux bien tout ce que l'on veut, mais quand vous parlez de l'aide alimentaire, je rappelle qu'on travaille avec les Restos du Cœur et avec d'autres, on a reçu et on n'arrête pas de recevoir des remerciements tellement on travaille en bonne intelligence avec eux. Une fois encore, vous ne vous souvenez pas ou vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit au début, en propos liminaire, mais on continue, on n'a rien supprimé ; au contraire, on augmente, y compris les dépenses de solidarité.

Tous les Départements sont touchés, certains n'ont pas encore voté leur budget parce qu'ils ne savent pas comment les voter et d'autres Départements, proches de nous, avec qui on a des relations au sein de l'ADIF, d'Ile-de-France, ont totalement supprimé 100 % des aides qui ne sont pas obligatoires ! Ce n'est pas notre cas, on maintient, donc,

là aussi, regardez le contexte ! Nous sommes le seul Département d'Ile-de-France à ne pas avoir touché, à ne pas avoir baissé, ni aux aides non obligatoires ni à l'investissement ! On n'a jamais eu autant d'investissements, justement, pour les Hauts-séquanais et pour les Villes, pour les maires, donc je veux bien entendre tous les griefs, mais regardez autour !

Une fois encore, je n'ai pas, nous n'avons pas à rougir de notre politique, et d'ailleurs, elle donne largement satisfaction à nos concitoyens : il n'y a qu'à regarder au sein de cette Assemblée, vous avez un peu progressé mais il y a encore de la marge.

Monsieur Baguet ?

M. Baguet.- Juste un mot, Monsieur le Président. Contrairement à ce que dit la marquise dans sa chanson, la situation n'est pas bonne au niveau national, européen et national, on ne va pas revenir sur le sujet. Il faut être lucide sur l'approche de 2024 : il n'y aura pas de baisse des taux de l'immobilier, pas avant au moins le deuxième semestre, c'est sûr et certain. Effectivement, l'inflation continuera à se poursuivre en 2024, et dans ce marasme général, les collectivités locales les plus touchées seront les Départements. Il est déjà difficile de « boucler » nos budgets dans nos Communes, alors que nous avons l'amortisseur de la hausse des bases définie par la loi de finances ; sur l'année dernière, je rappelle qu'on a eu 7,1 % d'augmentation des bases, et 3,8 % cette année, c'est-à-dire 11 % sur les deux précédents exercices. Le Département ne bénéficie pas de ces 11 %, pour les raisons évoquées par le Président : on n'a plus de lien direct de fiscalité avec nos concitoyens.

Il faut donc être lucide, et face à cette réalité, il y a deux attitudes :

- soit on joue la frilosité, on se replie sur soi et on supprime des aides qui ne sont pas obligatoires ;
- soit on a une attitude offensive, comme vient de le rappeler le Président, et cela a été le choix du Département des Hauts-de-Seine, et on maintient toutes les aides, le soutien à l'avenir et à la jeunesse.

Quand même ! Près de 650 M€ d'investissement, c'est un effort considérable, c'est plus que l'année dernière, comme cela a été rappelé par Jean-Yves Senant. Et où vont ces 650 M€ ? Ils vont dans le sport, dans la culture, dans les collèges ; c'est l'avenir !

C'est une attitude tout à fait courageuse de la part du Président ; je sais le travail qu'il a réalisé en regardant notre budget ligne par ligne pendant des jours et des jours, le combat qu'il mène face à la CNSA au sujet, justement, de l'injustice qui a été révélée tout à l'heure. C'est quand même absolument scandaleux que le Département des Hauts-de-Seine soit le seul Département de France à risquer d'être exclu d'un fonds de secours qui a été annoncé par la Première ministre à l'Assemblée générale des Départements de France. Elle a annoncé un fonds de 150 M€, mais je rappelle que ces dernières années, ce sont 9 Md€ de dépenses des Départements qui ne sont pas compensés par l'Etat ! On se moque du monde, 150 M€ d'un côté, 9 Md€ de l'autre, et on veut nous exclure des 150 M€, ce n'est pas acceptable ! Il faut se battre sur ce sujet.

Sinon, au sujet des interventions de nos collègues, une chose m'a un peu chagriné, Monsieur Jarry : vous nous accusez de mener une politique de ségrégation dans le Département des Hauts-de-Seine ; ce n'est pas acceptable, je suis désolé, parce que dans ce cas-là, on va supprimer les Contrats de Ville pour les Communes... je suis déjà choqué que vous ne votiez pas les Contrats de Ville quand ils sont présentés à la Commission permanente parce que vous considérez qu'ils ne vous concernent pas ; quand cela vous concerne, vous votez, et le reste du temps, vous ne votez pas. Si, effectivement, vous considérez que vous n'avez pas à participer globalement, cela ne justifie pas que vous attaquiez le Département sur une politique de ségrégation qu'il porterait à l'adresse des Villes, ce n'est pas acceptable !

Je terminerai mon propos, parce que la politique va se nicher parfois à des endroits qu'on ne soupçonne pas ; je rappelle que cet après-midi, il y a un bureau exceptionnel du SYCTOM pour décider de la hausse de la participation de toutes les collectivités et de nos concitoyens. Vous parlez beaucoup du pouvoir d'achat, mais je vous signale que le SYCTOM va devoir sortir 25 M€ de dédommagement à la CPCU – une vague société dont on ne connaît pas le statut, gérée par la Ville de Paris, qui n'a même pas de marché, un truc un peu bizarroïde – à cause de la grève qui a duré un mois et demi, tenu par des piquets de grève de la Ville de Paris. Je vous rappelle que l'accès à l'usine d'ordures ménagères d'Issy-les-Moulineaux a été rendu impossible par des fonctionnaires de la Ville de Paris de la CGT.

Vous aviez donc les Socialistes, Madame Hidalgo, et la CGT, Communiste, qui ont bloqué l'usine. Résultat des courses : 25 M€ de dédommagement à verser à la CPCU et 21 M€ de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) parce qu'on a dû aller enfouir les ordures en Normandie ou je ne sais pas où, 46 M€ ! Et aujourd'hui, le SYCTOM dit : *« La seule solution est d'augmenter de 15 % cette année et de 10 % l'année prochaine »*. Non !

Après, le SYCTOM dit : *« On va essayer de demander un dédommagement à l'État »* ; l'État lui dit : *« Mais pourquoi vous voulez qu'on vous dédommage ? Vous ne nous avez même pas saisis pour une réquisition ! »* Madame Hidalgo a refusé qu'on fasse appel à l'État pour réquisitionner des CRS pour ouvrir l'usine ; les Socialistes, vous avez bien la notion du partage : on fait des bêtises et on partage tous les dépenses !

À un moment, il faut assumer aussi ses positions politiques. Je trouve cela scandaleux et en tout cas il n'est pas question qu'on mette un centime sur ces 46 M€ qui ont été dépensés n'importe comment.

Pour en revenir au Département, cela a été dit tout à l'heure et je crois qu'il faut se féliciter de la gestion des dernières années du Président et des efforts qui ont été consentis pour affronter cette tempête, et c'est dans la tempête qu'on mesure la qualité du capitaine !

M. Jarry (hors micro).- Je peux dire un mot, puisque j'ai été mis en cause.
(Sourires et remarques hors micro sur les bancs de la Majorité départementale)

M. le Président.- Je veux bien...

M. Jarry.- Juste une précision : cher Monsieur Baguet, je n'ai pas dit que les politiques menées par le Département étaient ségrégatives à l'égard des Communes, ou qu'on donnait plus à une autre *etc.*, même si j'ai le tableau des aides au titre des Contrats passés avec les Communes sur les dix dernières années, et si on était dans l'équité réelle, tout le monde n'aurait pas les mêmes sommes qu'il a, mais je mets cela de côté, c'est la raison pour laquelle je m'étais opposé à cette idée de Contrat ; cela m'avait d'ailleurs mis en colère ce jour-là, j'avais balancé mes dossiers – quelques anciens s'en souviennent. Je n'ai donc jamais approuvé cette manière de faire, car je savais que ce ne serait pas complètement équitable, mais ce n'est pas la question.

Ce que j'ai dit, c'est que des Communes des Hauts-de-Seine – la plupart gérées par la Droite puisque c'est vous qui en gérez le plus, je ne dis pas toutes mais un grand nombre d'entre elles –, et le Département des Hauts-de-Seine mènent de concert une politique de ségrégation urbaine à l'échelle de l'ensemble du département, et les chiffres parlent, ils sont indiscutables. Un taux de pauvreté des villes à moins de 10 % est impossible dans une métropole comme celle de Paris sans une organisation systématique du refus, par exemple, de l'hébergement d'urgence, du logement social...

M. le Président.- Allez, on ne va pas refaire le débat !

M. Jarry (hors micro).- C'est tout ce que j'ai dit.

M. le Président.- Nous devons donc voter simplement pour prendre acte.

Je suppose que c'est l'unanimité pour avoir pris acte, quand même ? (*Réponse affirmative*)

Voilà, c'est bien !

Rapport n° 24.2 – Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) – Subvention exceptionnelle d'équipement.

On passe au rapport 24.2 : il s'agit d'une subvention exceptionnelle d'équipement pour les sapeurs-pompiers de Paris, 1,1 M€ pour qu'ils changent leur matériel, pour qu'ils deviennent plus écologiques ! C'est le Département qui paye, c'est bien !

M. Berdoati.- Plus les Communes ! Les Communes financent aussi la BSPP.

M. le Président.- Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 24.3 – Compte-rendu sur les actions en justice.

Rapport 24.3 : le compte-rendu sur les actions en justice.

Il s'agit de prendre acte.

Même vote ?

On a pris acte à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 24.4 – Boulogne-Billancourt – ZAC Seguin Rives de Seine – Participation financière du Département à l'aménagement du jardin de l'île Seguin.

Rapport 24.4 : la ZAC Seguin Rives de Seine, une participation financière de notre Département à l'aménagement du jardin de l'île Seguin.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a deux délibérations.

La première concerne l'aménagement du jardin et son incorporation au patrimoine départemental.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération est la convention tripartite entre le Département, GPSO et la SPL.

Même vote. Ne prennent pas part au vote, bien sûr, les membres du Conseil d'administration de la SPL.

Rapport n° 24.5 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

Sur le rapport 24.5, je n'ai pas d'inscrit. Il s'agit de la mise en réforme de biens divers départementaux.

Même vote : adopté à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 24.6 – Lancement de l'enquête publique – Aménagement du boulevard Patrick Devedjian (RD 933).

Rapport 24.6 : lancement de l'enquête publique pour l'aménagement du boulevard Patrick Devedjian à La Défense.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.7 – Projet Cœur de Ville de Sèvres – Convention tripartite pour le versement d'une participation financière – GPSO – Val de Seine aménagement.

Sur le rapport 24.7, le projet Cœur de Ville de Sèvres, la convention tripartite pour le versement d'une participation financière à GPSO – Val-de-Seine aménagement, j'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire. - Merci, Monsieur le Président.

Je serai très rapide dans mon intervention, puisque nous avons déjà parlé de ce projet d'aménagement, et donc de cette convention, en Commission permanente la dernière fois que nous nous sommes vus, mes chers collègues. Je prends simplement la parole pour expliquer notre vote.

Nous sommes tout à fait d'accord, je le redis : le centre-ville de Sèvres doit être réaménagé, les intentions sont bonnes et vont plutôt dans le bon sens. Toutefois, nous avons un point d'achoppement : la destruction du pont ; ce n'est pas forcément le pont, d'ailleurs, mais c'est surtout la destruction d'un lien entre les deux rives. Nous aurions souhaité que soit imaginée au moins une passerelle pour faciliter la circulation entre ces deux rives, et c'est pour cela que, pour ce dossier, nous ne voterons pas contre, bien sûr, mais nous nous abstiendrons, car nous estimons qu'il est dommage de passer à côté de cette infrastructure qui anticiperait les circulations de demain, marquées par plus de circulations actives, les circulations *via* les vélos et *via* les piétons.

Nous pensons que cela manquera, et c'est pour cela que nous maintenons cette position que nous avons déjà eue en Commission permanente ; c'est dans cette cohérence de vote que nous nous abstiendrons.

M. le Président.- D'accord.

Monsieur de la Roncière, vous souhaitez répondre ?

M. de la Roncière.- Ma chère collègue, je salue d'abord votre *fair-play* vis-à-vis de vos collègues Écologistes de Sèvres, c'est assez sympa de votre part de porter une parole sur un territoire dont, finalement, vous pouvez peu parler avec autorité ; les meilleurs experts d'un territoire sont ceux qui le pratiquent. Bravo, vous êtes une bonne collègue vis-à-vis de vos collègues ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Ensuite, je trouve assez croquignolesque de voir les Écologistes se battre sur cette question du pont qui ne représente pas moins de sept cent cinquante mètres cubes de béton en plein centre-ville. Ce pont manifeste l'époque du « tout bagnole » – d'ailleurs, ce n'était même pas le Département à l'époque qui était compétent sur l'aménagement mais bien l'Etat. Ce pont, c'est la moitié de la largeur du pont de Sèvres pour un trafic à peu près.... cinquante fois inférieur ! Ce pont est une aberration de nos jours, c'est si vrai qu'il a connu une baisse de sa circulation automobile de 30 % entre 2015 et 2022. Nous serons, à Sèvres, du temps de la préparation de l'avenir de notre ville au changement climatique.

M. le Président.- Très bien.

Abstention de l'ensemble de l'opposition ou que d'un groupe ?

Qui s'abstient ?

Le groupe de Monsieur Timotéo.

Qui est contre ?

La Majorité et le groupe de Monsieur Ouzoulias votent pour.

M. Ouzoulias (hors micro).- C'est le groupe de Monsieur Datcharry maintenant.

M. le Président.- Je n'ai pas encore reçu officiellement le...

M. Ouzoulias (hors micro).- On l'a envoyé.

M. le Président.- Félicitations, Monsieur Datcharry, pour votre promotion !

M. Datcharry.- Champagne pour tout le monde tout à l'heure !

M. le Président.- D'accord, donc on va accélérer.

SPORTS

Rapport n° 24.8 – Centre équestre du parc départemental des Chanteraines – Recours à une concession de service public.

Rapport 24.8 : le centre équestre du parc départemental des Chanteraines –
Recours à une concession de service public.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 24.9 – Association départementale des pupilles de l'enseignement public des Hauts-de-Seine (« Les PEP 92 ») – Subvention de fonctionnement 2024.

Rapport 24.9 : Association départementale des pupilles de l'enseignement public
des Hauts-de-Seine – Subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.10 – Attribution de logements – Établissements publics locaux d'enseignement.

Rapport 24.10 : attribution de logements – Établissements publics locaux d'enseignement.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Rapport n° 24.11 – Erasmus+ – Candidature à financement.

Sur le rapport 24.11, je n'ai pas d'inscrit, en l'absence de Monsieur Timotéo. C'est Erasmus+, la candidature à financement.

Je le mets aux voix.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.12 – Lions club IDF Ouest – Convention de partenariat.

Rapport 24.12 : le Lions club Ile-de-France Ouest, une convention de partenariat.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

TOURISME

Rapport n° 24.13 – Pass Malin – Avenants – Modifications tarifaires.

Sur le rapport 24.13, pour le Pass Malin, des avenants avec des modifications tarifaires, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 24.14 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Éditions Thames & Hudson – Londres.

Sur le rapport 24.14, le musée départemental Albert-Kahn, des remises de fichiers numériques, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.15 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Ville de Caen – Musée des Beaux-Arts.

Rapport 24.15, toujours le musée départemental Albert-Kahn, pour la remise de fichiers numériques à la Ville de Caen pour le musée des Beaux-Arts, j'ai une inscrite : Madame Barthélémy-Ruiz.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je ferai une très brève intervention, parce que nous avons eu en Commission culture, sports, jeunesse tout le loisir pour aborder les questions techniques des délibérations. Je souhaite seulement souligner le travail des agents du Département, qui ont su trouver les bases d'une convention avec le musée du Poiré.

J'ai eu souvent à connaître, dans le cadre de mon travail, les problématiques liées aux marques, brevets et droits d'auteurs et il est très rare que tout ait été fait en amont pour éviter les conflits et les procès. Le texte de la convention qui a été signée par le musée Albert-Kahn et le Syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine est un modèle à conserver. Bravo aux agents qui se sont chargés de sa rédaction et des négociations !

M. le Président.- Merci pour eux, merci de souligner la belle compétence de nos agents départementaux.

Je suppose que le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.16 – Accord de coexistence de marques – Logo du musée départemental Albert-Kahn.

Rapport 24.16 : l'accord de coexistence de marques pour le logo du musée départemental Albert-Kahn.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.17 – Musée du Grand Siècle – Contrat de prêt d'œuvre – Institut de France – Musée Marmottan Monet.

Pour le rapport 24.17, le musée du Grand Siècle, le contrat de prêt d'œuvre à l'Institut de France, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.18 – Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Prêt d'œuvres – Département de Seine-et-Marne.

Sur le musée du Domaine départemental de Sceaux pour un prêt d'œuvres au Département de Seine-et-Marne, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.19 – La Seine Musicale – Rapport annuel du partenaire – 2022.

Rapport 24.19 : il s'agit de la Seine musicale, le rapport annuel du partenaire pour l'année 2022.

J'ai un inscrit : Monsieur Ouzoulis.

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, vous savez que nous étions opposés à ce PPP pour de multiples raisons et on s'aperçoit, à la lecture de ce rapport, que les inconvénients que nous avons signalés à l'époque commencent maintenant à apparaître dans la relation un peu difficile, voire conflictuelle, entre le Département et le gestionnaire.

Le coup est parti, ce n'est pas maintenant qu'on va le rattraper, mais cela montre bien que certaines des réserves que nous avons formulées à l'époque – et nous n'étions pas seuls, puisqu'un Vice-président partageait notre sentiment et il était en charge du dossier – étaient sans doute avérées. Cela montre toute la difficulté que représente ce type de contrats, qui tendent tout doucement, et c'est heureux, à être complètement abandonnés par les collectivités, parce qu'ils apparaissent comme extrêmement risqués sur le long terme.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Ce contrat n'est pas si vieux que cela, donc il faut que les choses se mettent en route. En plus, il y a eu – cela ne vous a pas échappé – entre-temps la crise du Covid, qui a entraîné quand même des conséquences importantes sur les salles de spectacles, y compris pour la Seine musicale.

Pour autant, d'après les informations que j'ai, depuis l'après crise, les choses vont beaucoup mieux, non seulement en termes de fréquentation, qui a repris un rythme très important, mais également pour le travail en partenariat entre le gestionnaire et nos services, qui, après aussi une mise en œuvre qui a été plus ou moins interrompue, aujourd'hui, a trouvé son fonctionnement. En tous les cas il y a un vrai dialogue maintenant qui s'est instauré, donc n'ayez crainte, Monsieur Ouzoulias, les choses vont dans le bon sens.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.20 – Conservation des antiquités et objets d’art (CAOA) – Subventions – Communes de Clamart et Vaucresson.

Rapport 24.20 : la conservation des antiquités et objets d’art, des subventions aux Communes de Clamart et Vaucresson.

Je n’ai pas d’inscrit.

Je suppose qu’il est adopté à l’unanimité.

Rapport n° 24.21 – Rendu compte des actes administratifs 2023.

Rapport 24.21 : le compte-rendu des actes administratifs de l’année 2023.

Je n’ai pas d’inscrit.

Adopté à l’unanimité.

Rapport n° 24.22 – Archives départementales – Prêt d’une affiche – Centre des monuments nationaux.

Le rapport 24.22 est le prêt d’une affiche au Centre des monuments nationaux. Si vous le permettez, je voudrais vous dire quelques mots, puis je donnerai la parole à Monsieur Ouzoulias.

En prêtant un exemplaire de *l’Affiche rouge* conservé aux Archives départementales, nous participons à l’exposition organisée au Panthéon par le Centre des monuments nationaux intitulée : « *Vivre à en mourir. Missak Manouchian, un résistant étranger au Panthéon* ». Elle prolonge la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian qui aura lieu le 21 février 2024, quatre-vingts ans après l’exécution, dans la clairière du Mont-Valérien, de vingt-trois membres des Francs-Tireurs et Partisans de la Main-d’œuvre immigrée, et pour laquelle vous avez beaucoup œuvré, Monsieur le Sénateur Ouzoulias.

Nous unissons ainsi notre voix à l’hommage que la nation rend à toute la Résistance, à celles et ceux venus d’ailleurs pour défendre l’idée qu’ils se faisaient de ce que devait être la France, à celles et à ceux qui se dressaient contre toutes les oppressions dont était Missak Manouchian. Arménien, il avait fui avec son frère en 1915 le génocide perpétré par l’État turc, alors que son père est tué les armes à la main.

Alors que l'existence même d'une terre arménienne est aujourd'hui menacée, l'hommage à Missak Manouchian est un signe fort. Face aux crimes de guerre commis en Arménie, face à la destruction méthodique de son patrimoine culturel et religieux, face à l'exil et à la mort, c'est aussi la résistance arménienne qui sera honorée à travers Missak Manouchian.

C'est donc aussi ce message de soutien fraternel au peuple arménien que nous portons derrière notre participation à cette exposition, un soutien que je renouvellerai d'ailleurs en mai prochain à l'occasion d'un déplacement en Arménie d'une délégation d'élus départementaux que je conduirai, dans le cadre, vous le savez, de notre partenariat de coopération décentralisée que nous avons lancé depuis 2008.

Voilà ce que je souhaitais vous dire et, Monsieur Ouzoulias, vous avez la parole, bien entendu.

M. Ouzoulias.- Merci, Monsieur le Président ; merci pour votre hommage, votre discours extrêmement émouvant, extrêmement fort.

Je crois que pour nous, pour la République, pour la France, c'est un moment tout à fait important que ce 21 février, parce qu'il nous permet de nous poser des questions fondamentales sur ce que signifie d'être Français, d'aimer la France et les raisons pour lesquelles un étranger apatride peut mourir pour la France, lui qui était arrivé dans des conditions difficiles.

Je tiens à rappeler que le parcours tout à fait exceptionnel de Missak Manouchian n'est pas sans rapport avec les Hauts-de-Seine, puisqu'il a vécu deux ans à Châtenay-Malabry, dans une communauté arménienne que vous connaissez, le bâtiment n'existe plus mais on sait encore à peu près où il se trouvait. Sa dramatique épopée a fini au Mont-Valérien, là, juste derrière, lieu d'exécution de mille Résistants qui représentaient toute la diversité de la Résistance française, des étrangers, beaucoup de juifs, il faut le rappeler, des juifs qui arrivaient de partout, qui avaient été victimes de pogromes en Bessarabie, en Pologne et ailleurs, et aussi des gaullistes, des chrétiens, des patriotes. Je crois qu'il est important de se souvenir que c'est un moment assez unique de notre histoire, où la diversité que nous composons encore ici dans cet hémicycle s'est réunie pour s'unir sur des principes très forts, qui sont ceux de la République. Je pense que cela reste un exemple aujourd'hui.

Je fais beaucoup de conférences dans les collèges et dans les établissements, dans les Hauts-de-Seine mais aussi en province, et je suis très surpris de voir combien l'exemple de Missak Manouchian parle encore à la jeunesse, une jeunesse que l'on dit très individualiste, sans projet, mais qui se questionne. Face à ce que Manouchian a fait – c'est-à-dire qu'il a construit sa vie comme une œuvre d'art au service d'un engagement absolu pour la liberté et il est allé jusqu'au sacrifice suprême –, les jeunes aujourd'hui se posent la question du sens qu'ils veulent donner à leur vie et l'exemple de Manouchian les questionne et les remue profondément. C'est étonnant, ce n'est pas seulement une histoire d'ancien combattant, c'est une vie qui pose des problèmes tout à fait actuels.

Le Président de la République a souhaité que les restes de Missak Manouchian et de sa compagne, Mélinée, soient au Panthéon ; je pense que c'est un grand moment pour la République, cela se fera le 21 février, mais le 20 février, sera organisée le soir une veillée funèbre au Mont-Valérien où Manouchian reprendra le chemin qu'il avait réalisé lors de son exécution : son cercueil sera d'abord introduit dans la chapelle, là où il s'est recueilli pour la dernière fois, ira dans la clairière et ensuite dans la crypte où sont présentés les cercueils des compagnons de la Libération. De cette façon, je pense que le Département des Hauts-de-Seine, d'une certaine façon, sera associé à cet hommage national et je m'en félicite.

J'espère que l'Élysée vous invitera, Monsieur le Président, je pense que ce serait quelque chose d'important. Je ne peux pas faire grand-chose pour cela... *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

... mais je le souhaite vivement.

M. le Président.- Je n'ai rien reçu à ce jour.

M. Ouzoulias.- Non, mais bon, on va rester dans l'unanimité et célébrer l'hommage que rend la Nation à Manouchian.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci de vos propos.

Nous votons, bien entendu, à l'unanimité ce prêt de l'affiche.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 24.23 – Forfait Améthyste – Avenant à la convention – IDFM et Comutitres.

Rapport 24.23 : il s'agit du forfait Améthyste, un avenant à la convention avec Ile-de-France Mobilités.

J'ai deux inscrits : Madame Mouaddine et Monsieur Adjroud.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, le forfait Améthyste a été conçu pour permettre aux personnes en situation de handicap, enfants et adultes, ainsi qu'aux plus de soixante ans de bénéficier d'un tarif avantageux pour se déplacer en transports en commun.

En 2015, le nombre d'Altoséquanais utilisant ce titre de transport s'élevait à plus de quarante-sept mille. Huit ans plus tard, ils ne sont plus que quarante-quatre mille, une évolution surprenante, alors que le nombre de nos concitoyens de plus de soixante ans a augmenté, lui, de 8,1 % depuis cette même date. S'agissant de l'évolution des bénéficiaires en situation de handicap, cette donnée a tout simplement disparu depuis 2018 du rapport de développement durable.

Notre groupe s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur de la révision des critères d'attribution de ce titre, trop restrictifs à ce jour. Je rappelle que sont toujours exclus de cette aide les jeunes de moins de vingt ans en situation de handicap, les personnes en situation de handicap avec un taux d'incapacité inférieur à 80 % et les personnes dont l'état de santé ne leur permet pas d'exercer une profession quelconque (invalidité de second degré), ainsi que les personnes de plus de soixante ans sans ressources.

Comme vous aimez faire des comparaisons, Monsieur le Président, prenons par exemple le Département du Val-de-Marne. Sont éligibles au titre Améthyste : les retraités non imposables, alors que dans le 92, il faut atteindre soixante-cinq ans ou être parti en retraite pour inaptitude au travail. Dans le 94, les adultes bénéficiaires de l'AAH sont pris en compte, c'est-à-dire avec un taux d'incapacité débutant à 50 % ; dans le 92, il doit être de 80 %. Enfin, dans le 94, sont également pris en compte dans cette aide les enfants ou jeunes bénéficiaires de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

Dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, le Département fait le choix d'une facturation à la mobilité réelle des bénéficiaires, dans l'objectif de diminuer sa participation d'un montant avoisinant les 8 M€. Le calcul de ce nouveau mode de facturation suppose donc de connaître le nombre de voyages validés effectués, le mode de transport utilisé (voie ferrée ou surface) et les zones dans lesquelles les bénéficiaires se sont déplacés. Il est donc à craindre que ces données sensibles puissent servir à l'avenir pour restreindre davantage l'accès à cette aide en limitant les zones de déplacement, par exemple.

Nous renouvelons donc aujourd'hui notre demande de révision, d'une part, des critères d'éligibilité pour que nos concitoyens les plus vulnérables, notamment les enfants et jeunes atteints de handicap, bénéficient de cette aide. D'ailleurs, les 8 M€ dont il est question aujourd'hui pourraient être mobilisés à cette fin. Nous vous demandons également que les données sur le nombre de bénéficiaires en situation de handicap soient à nouveau mises à disposition des élus dans le rapport de développement durable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Adjroud ?

M. Adjroud.- Je partage les propos de Madame Mouaddine, donc je retire mon intervention.

M. le Président.- D'accord.

Quelques éléments de réponse...

Comme vous l'avez indiqué, nous verserons au réel, ce en quoi c'est un avenant avec Ile-de-France Mobilités, lequel avenant concerne l'ensemble des Départements d'Ile-de-France, pas uniquement les Hauts-de-Seine ; le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis, l'ensemble des Départements d'Ile-de-France ont signé et vont délibérer, si ce n'est déjà fait, sur même type de convention.

Cela n'apporte aucune modification pour l'utilisateur ; l'utilisateur a sa carte, il nous verse à nous les 25 € et il l'a pour l'année, mais il y a effectivement un décompte : avant, nous étions au forfait ; on passe au réel. Ile-de-France Mobilités a les instruments pour pouvoir comptabiliser cela. Il est vrai que cela va générer une moindre dépense, mais cette

moindre dépense vient en compensation des accords qu'il y a eus entre l'État et Ile-de-France Mobilités auxquels les Départements ont accepté aussi de se joindre.

Je vous rappelle aussi notre décision d'accepter d'augmenter notre participation à Ile-de-France Mobilités de l'inflation plus deux points. Cela a une conséquence financière importante : donc en échange, pour l'ensemble des Départements d'Ile-de-France, ce mécanisme a été trouvé en disant : « Il est normal que vous nous payiez qu'au réel », ce qui permet de « compenser », non pas la totalité mais en partie, la hausse que nous avons acceptée. Cette hausse, nous l'avons acceptée justement pour ne pas que les usagers aient trop d'augmentation à payer. Nous n'étions pas obligés, les Départements, d'accepter cela. Nous avons accepté, nous avons trouvé un accord avec Ile-de-France Mobilités.

Sur les critères, vous nous citez un Département qui a des critères peut-être un peu plus ouverts que les nôtres. Très bien, il y a toujours une exception qui confirme la règle. Cela étant, nous sommes le Département qui fait payer le moins : 25 €. Si je fais payer comme la Seine-Saint-Denis 48 €, peut-être que je dégage les fonds pour améliorer, mais vous ne m'avez pas cité la Seine-Saint-Denis, vous m'avez cité le Val-de-Marne, ce qui prouve que la Droite sait faire le social.

On va peut-être s'inspirer du Val-de-Marne plutôt que de la Seine-Saint-Denis et ne pas augmenter le tarif pour les usagers et le passer à 48 €.

Je mets donc au vote ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24.24 – Habitat inclusif – Nouvel accord-cadre CNSA-État-Département – 2023-2029.

Rapport 24.24 : l'habitat inclusif, le nouvel accord-cadre avec la CNSA pour les années 2023-2029.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 24.25 – Reprise des branchements d'assainissement de l'avenue Jean Jaurès à Clamart – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – VSGP.

Rapport 24.25 : la reprise des branchements d'assainissement de l'avenue Jean Jaurès à Clamart.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Rapport n° 24.26 – Coopération internationale – Haïti – Programme de soutien à la filière cacao – 2024.

Rapport 24.26 : notre coopération internationale avec Haïti, le programme de soutien à la filière cacao pour l'année 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport n° 24.27 – Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance – Communes de Garches et Vaucresson.

Rapport 24.27 : notre stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance avec les Commune de Garches et de Vaucresson.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Nous en avons fini avec les rapports. Nous attaquons maintenant la question orale et les trois vœux.

EXAMEN D'UNE QUESTION ORALE

Question orale posée par Madame Genthon au nom du groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine relatif à la mixité sociale dans les collèges privés du département.

La question orale concerne la mixité sociale dans les collèges du département avec Madame Genthon.

Mme Genthon.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Les enquêtes internationales montrent depuis plusieurs décennies que la France est un des pays où les inégalités sociales exercent la plus grande influence sur les parcours scolaires.

En 2022, le ministère de l'Éducation nationale a été contraint par le Tribunal administratif de Paris de rendre publics les IPS (Indices de position sociale) qu'il ne diffusait alors pas.

La publication de ces indices met précisément en lumière la façon dont se creusent les inégalités sociales dans l'éducation.

Pour reprendre la formule de notre collègue Pierre Ouzoulias qui mène au Sénat une bataille sur cette question, cette logique se résume par le fait que, de plus en plus, les enfants de riches vont dans les écoles de riches et les enfants de pauvres vont dans les écoles de pauvres.

Cet écart croissant entre établissements publics et privés est régulièrement mis en cause, et particulièrement depuis les déclarations provocatrices de l'ex-ministre de l'Éducation nationale à propos du lycée-collège Stanislas.

Le secteur privé est financé à près de 75 % sur fonds publics pour les établissements sous contrat et il échappe à la sectorisation scolaire, ainsi qu'aux objectifs de mixité. Il est ainsi en mesure de « choisir » ses élèves sur des critères qui mêlent des

dimensions sociales, scolaires, morales et religieuses, selon des procédures diverses et parfois opaques.

Nos concitoyens s'alarment à juste titre de cette situation, alors même que l'école publique est traitée avec mépris par le Gouvernement et fragilisée par ses choix budgétaires désastreux.

Cette forme de séparatisme est une réelle menace pour la cohésion sociale et pour notre pacte républicain. Le problème se pose avec force dans les Hauts-de-Seine où, parmi les vingt collèges aux IPS les plus élevés, se trouvent seize établissements privés, pendant que les vingt collèges aux IPS les plus bas sont tous des établissements publics. Cette ségrégation scolaire renforce en outre la ségrégation sociale de l'habitat sur nos territoires.

Face à cette situation, nous pensons qu'il est nécessaire et urgent de conditionner les subventions publiques versées aux établissements privés à des critères de mixité sociale, ceci tant au niveau de l'État qu'à celui des collectivités.

Le Département des Hauts-de-Seine a décidé l'an dernier de prendre en compte les IPS pour le calcul des dotations de fonctionnement aux collèges. C'est une avancée, mais beaucoup reste à faire. Des mesures nouvelles pourraient notamment être mises en place, selon une logique de pondération, pour soutenir davantage les établissements publics aux IPS les plus bas.

En outre, alors que notre collectivité attribue chaque année plusieurs centaines de milliers d'euros de subventions aux établissements privés, elle doit aussi exiger d'eux une participation active à la politique de mixité sociale dans l'éducation, notamment par un accueil plus important d'élèves boursiers.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Président, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour inciter les collèges privés des Hauts-de-Seine à réaliser cet indispensable effort de mixité ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame Léandri ?

Mme Léandri.- Monsieur le Président, chère collègue, à travers la question que vous posez, vous semblez vouloir ouvrir la guerre scolaire entre l'école publique et l'école privée. Nous pourrions débattre longuement de ce sujet sur lequel il nous sera difficile, je le crains, d'arriver à un consensus.

En effet, nous sommes profondément attachés aux questions de l'éducation, comme le Président Siffredi le rappelle au sein de cette Assemblée lors du vote de chaque initiative que nous engageons pour améliorer l'environnement dans lequel nos collégiens apprennent chaque jour, et elles sont nombreuses.

Je pense qu'opposer frontalement école publique et école privée est contre-productif. Au-delà de la liberté du choix de chaque famille qui me semble indispensable, écoles privées sous contrat et écoles publiques poursuivent le même objectif, à savoir faire progresser les élèves.

Vous l'avez rappelé, nous constatons aujourd'hui en France une chute inquiétante du niveau scolaire qui se traduit par des résultats toujours en baisse dans les classements internationaux. C'est bien pour cette raison que dans la limite de nos prérogatives, nous mobilisons l'ensemble des leviers à notre disposition pour faciliter le quotidien des élèves. Je pourrais ici faire la liste de l'ensemble des investissements bâtimentaires que nous avons engagés ou rappeler tous les dispositifs que nous créons à destination des élèves, en dépassant très souvent nos compétences réglementaires.

Mais vous m'interpellez aujourd'hui plus précisément sur plusieurs points liés à la mixité dans les établissements.

Le premier sur lequel vous revenez, alors que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, est votre demande de mise en œuvre de nouvelles mesures pour soutenir davantage les établissements publics aux Indices de position sociale les plus faibles (IPS). Je vous remercie d'avoir rappelé que notre Majorité a choisi l'an dernier d'intégrer cet indicateur au calcul des dotations des collèges pour coller au plus près de la réalité du terrain. Comme j'ai déjà pu le dire et comme le Président Siffredi vous l'a indiqué, nous avons demandé aux services d'étudier la consommation des dotations de fonctionnement des collèges concernés, afin de mesurer la réalité de leurs besoins et l'utilité éventuelle de majorer les dotations de fonctionnement le cas échéant. Il serait inutile de prendre une mesure purement symbolique qui se traduirait simplement par le versement de dotations que les établissements n'arriveraient pas à consommer. Comme nous l'avons toujours fait, nous

prendrons donc, en fonction des données objectives, les décisions qui s'imposent pour donner à nos élèves les moyens dont ils ont besoin.

Vous m'interrogez ensuite sur les mesures que nous envisagerions de prendre pour inciter les collèges privés à réaliser ce que vous qualifiez « d'indispensable effort de mixité ». En réalité, les financements que nous accordons aux collèges privés sont encadrés par le code de l'éducation, et donc calculés selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Nous ne pouvons donc pas contraindre, mais nous pouvons inciter et encourager la mixité scolaire dans les collèges privés. C'est ce que nous faisons lorsque, chaque année, nous votons l'aide sociale à la demi-pension pour les collèges privés. Le coût de la restauration peut être un frein majeur à l'inscription des familles plus modestes dans les collèges privés. Avec cette aide sociale qui représentait 114 000 € en 2023, nous participons, dans le cadre de nos compétences, à encourager la mixité dans ces établissements. Actuellement, ce sont quatre cent vingt collégiens qui en bénéficient dans le département au sein de vingt-sept établissements.

De la même façon, les aides à l'investissement, encadrées elles aussi par le code de l'éducation, peuvent permettre de soulager les budgets de ces établissements pour leur permettre de dégager des marges de manœuvre pour mettre en place des dispositifs sociaux qui existent d'ailleurs déjà dans un certain nombre d'entre eux.

En réalité, nous mobilisons les outils dont nous disposons pour favoriser la mixité dans les collèges privés. Cela s'inscrit dans notre politique globale à destination des collégiens qui inclut de nombreux dispositifs visant à soulager la charge financière des familles, depuis la fourniture d'ordinateurs sous conditions de ressources au remboursement du Pass Navigo, en passant par le Pass+.

Plus largement, c'est également grâce à des initiatives comme Quartiers d'avenir et à toute notre action en faveur du renouvellement urbain que nous favoriserons la mixité dans tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés. Pour cela, nous devons agir pour la mixité sociale dans tous les quartiers, en créant du logement social dans les zones carencées, bien sûr, mais aussi en encourageant la diversité des parcours résidentiels dans les quartiers défavorisés grâce à la production de logements privés.

Loin des postures dogmatiques inefficaces, c'est à cette seule condition que nous parviendrons à limiter l'évitement scolaire et à faire en sorte que la mixité sociale dans les collèges devienne une réalité.

Je pense que l'action du Département des Hauts-de-Seine en la matière parle d'elle-même et que les montants que nous avons évoqués précédemment lors du débat sur les orientations budgétaires suffisent à démontrer tout notre engagement en la matière.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Nous passons maintenant aux vœux.

EXAMEN DES VŒUX

Vœu présenté par Madame Léandri au nom du groupe de la Majorité relatif à la qualité de l'enseignement dans les collèges du département.

Nous avons un vœu présenté par Madame Léandri. Vous gardez donc la parole, Madame Léandri.

Mme Léandri.- La baisse démographique du nombre d'élèves dans le département ne peut suffire à justifier seule une diminution des moyens de la Dotation horaire globale (DHG) dans de nombreux collèges du département.

Dans certains collèges, les effectifs par classe sont importants (jusqu'à trente élèves dans certaines divisions). Le suivi personnalisé des élèves par les enseignants va devenir impossible, alors qu'on observe un accroissement du décrochage scolaire et une dégradation de la santé mentale des adolescents.

Par ailleurs, les DHG attribuées pour la rentrée 2024 creuseront les inégalités sociales et scolaires, en privant les élèves de nombreuses heures d'aide personnalisée en effectifs restreints, et ce dans plusieurs matières et plusieurs niveaux.

Ce constat est aggravé par l'annonce de la mise en place de groupes de niveaux en français et en mathématiques pour les sixièmes et cinquièmes... *(Il est fait remarquer à Madame Léandri qu'elle lit le vœu de l'Opposition)*

C'est votre vœu ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Je n'aurais pas dû mettre le mien de côté, j'ai été trop organisée...

On se retrouve sur certains domaines...

C'est bien le vœu de la Majorité, puisque cette année, nous n'avons pas réussi à nous rejoindre, donc chacun son vœu.

En 2022 et 2023, le Conseil départemental a adopté à l'unanimité des vœux appelant l'attention de la Direction académique des services de l'Éducation nationale sur la baisse de la Dotation horaire globale (DHG) dans nos collèges, témoignant ainsi de toute notre vigilance pour que les collégiens bénéficient des meilleures conditions d'enseignement.

En effet, cette dotation, décidée par les services de l'Éducation nationale, est fondamentale pour l'apprentissage des élèves car elle détermine le volume d'heures disponible par établissement.

Aucune action engagée par le Département des Hauts-de-Seine à destination des collégiens altoséquanais – depuis le Pass+ jusqu'au prêt d'ordinateurs portables en passant par le soutien à de nombreux projets pédagogiques, sans compter toutes les initiatives pour les ouvrir sur le monde – ne sera efficace si le ministère de l'Éducation nationale continue à s'inscrire dans la même tendance de réduction des moyens à disposition des établissements et des personnels éducatifs.

Oui, jusqu'à maintenant, on se rejoint.

Étant profondément attachés à ce que chaque jeune des Hauts-de-Seine ait la possibilité d'apprendre dans un environnement favorable et d'atteindre l'excellence grâce à la mobilisation de moyens adaptés à ses besoins, nous souhaitons réitérer ici notre engagement total pour la réussite de tous les collégiens de nos trente-six communes, ainsi que notre vigilance quant aux ressources allouées par le ministère de l'Éducation nationale, essentielles sur le terrain pour que les professeurs aient les moyens d'aider les citoyens de demain à se construire.

Notre vœu est le suivant :

Dans ce contexte, attaché à l'égalité des chances qui passe par la réussite de tous les collégiens, le Conseil départemental, réuni en séance publique le 9 février 2024 :

1. formule le vœu que les prévisions de DHG des collèges des Hauts-de-Seine 2024 soient conformes à l'intérêt des élèves ;
2. demande de veiller à un effectif « raisonnable » d'élèves par classe ;
3. donne mandat à Monsieur le Président du Conseil départemental pour saisir l'ensemble des parties prenantes du dossier.

Je vous remercie et je vous prie de m'excuser pour ce petit « *couac* ».

M. le Président.- Merci, Madame Léandri.

Je mets donc ce vœu aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par Madame Brobecker au nom du groupe Écologistes et Socialistes relatif à la qualité de l'enseignement dans les collèges du département.

Nous passons maintenant au vœu de l'Opposition qui est présenté par Madame Brobecker.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Nous voulons vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre Cabinet pour les échanges sur ce vœu afin de trouver ensemble une écriture commune, le vœu précédent ; néanmoins, nous avons une divergence sur les groupes de niveau qui trieront les élèves. C'est pour cela que nous avons voté votre vœu, mais nous présentons le nôtre en plus.

M. le Président.- Que nous ne voterons pas.

Mme Brobecker.- Je le sais.

La baisse démographique du nombre d'élèves dans le département ne peut suffire à justifier seule une diminution des moyens et de la Dotation horaire globale (DHG) dans de nombreux collèges du département.

Dans certains collèges, les effectifs par classe sont importants (jusqu'à trente élèves dans certaines divisions). Le suivi personnalisé des élèves par les enseignants va devenir impossible, alors qu'on observe un accroissement du décrochage scolaire et une dégradation de la santé mentale des adolescents.

Par ailleurs, les DHG attribuées pour la rentrée 2024 creuseront les inégalités sociales et scolaires, en privant les élèves de nombreuses heures d'aide personnalisée en effectifs restreints, et ce dans plusieurs matières et plusieurs niveaux.

Ce constat est aggravé par l'annonce de la mise en place de groupes de niveaux en français et en mathématiques pour les sixièmes et cinquièmes à la rentrée 2024, qui viendra à nouveau dégrader la DHG des collèges.

Nous condamnons ce projet d'école du tri des élèves, qui va à l'encontre des valeurs que nous défendons pour notre service public d'éducation.

Le vœu :

Attaché à la réussite de tous les collégiens mais aussi à leur bien-être, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, réuni en séance plénière le 9 février 2024 :

1. formule le vœu que les prévisions de DHG des collèges pour la rentrée 2024 soient revues à la hausse, en prenant véritablement en compte la composition et les besoins de chaque établissement ;

2. soutient la mobilisation des enseignants, collégiens et parents d'élèves en ce sens ;

3. appelle à la vigilance sur les conséquences des annonces du Premier ministre concernant la mise en place de « groupes de niveau » dans les classes de sixième et cinquième ;

4. demande de veiller à un effectif raisonnable par classe dans les collèges du département.

M. le Président.- Merci.

L'ensemble de l'Opposition vote pour et l'ensemble de la Majorité vote contre.

Le vœu est donc rejeté.

Vœu présenté par Monsieur Jarry au nom du groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine relatif au logement social.

On passe au vœu suivant avec Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Ce n'est pas classe, mais bon...

Logement : la bombe sociale va exploser

L'appel de l'Abbé Pierre a soixante-dix ans aujourd'hui et il est plus que jamais d'actualité.

La chaîne complète du logement est en train de dérailler, qu'il s'agisse du demandeur d'hébergement d'urgence ou du logement social, du primo-accédant à la propriété, du bailleur social, du maire bâtisseur, du promoteur ou des entreprises du BTP.

La situation est très grave et pourtant rien ne bouge. Des centaines de milliers de familles et d'enfants souffrent du mal logement. Des femmes victimes de violence ne peuvent pas partir du domicile conjugal, des jeunes et des enfants ne peuvent pas étudier correctement, des jeunes couples n'ont pas leur logement.

Le nombre de demandeurs de logement social explose, tout autant que les temps d'attente : onze ans d'attente en moyenne dans la métropole du Grand Paris, c'est insupportable ! Pourtant, des villes de Droite et la Région Ile-de-France mènent une campagne acharnée contre le logement social, au détriment des couches moyennes et populaires, des salariés et fonctionnaires essentiels qui doivent aller toujours plus loin pour se loger.

Le Gouvernement de Monsieur Attal veut détricoter la loi SRU en intégrant dans le taux de logements sociaux, les logements dits intermédiaires. Cela permettra aux Communes qui ne respectent pas en l'état la loi SRU de rattraper faussement leur retard, mais sans effet sur le besoin de logements au loyer vraiment abordable !

La Région Ile-de-France, quant à elle, veut imposer aux Communes avec plus de 30 % de logements sociaux une interdiction de construire, invoquant sa clause « anti-ghetto » !

Le Département des Hauts-de-Seine s'inscrit, à ce jour, dans une logique similaire en refusant de financer la construction de logements sociaux PLAI et PLUS dans les communes où le taux SRU est supérieur à 35 %.

Empêcher des Villes de construire alors que les besoins sont colossaux démontre une vision élitiste et déconnectée des impératifs sociaux.

Face à la crise du logement, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine prend acte de la nécessité d'un changement radical des politiques publiques menées en matière de logement et appelle à des actions immédiates ; nous vous en proposons quatre :

- agir pour le respect de la loi SRU et exiger 30 % de logements sociaux *a minima* dans le flux des constructions neuves des villes des Hauts-de-Seine (hors quartiers en politique de la Ville) ;
- participer au financement de la construction de logements sociaux dans toutes les villes des Hauts-de-Seine ;
- soutenir massivement la rénovation énergétique des bâtiments collectifs pour un habitat de qualité et plus durable ;
- demander à l'État de favoriser la construction de logements sociaux par une TVA réduite pour les acteurs concernés, l'augmentation des aides à la pierre et la suppression de la Réduction du Loyer de Solidarité qui affaiblit les finances des organismes HLM.

M. le Président.- Monsieur Muzeau, on vous écoute.

M. Muzeau.- Monsieur le Président, chers collègues, le Président a évoqué tout à l'heure, en début de notre débat sur les orientations budgétaires, la baisse des DMTO dans le département, ce qui illustre parfaitement la façon dont la crise immobilière frappe les Hauts-de-Seine. Cette crise de l'immobilier, qui touche toute la France et toute l'Ile-de-France, dont nul ne saurait dire aujourd'hui à quel horizon elle prendra fin, aggravera encore davantage les difficultés de nombre de nos concitoyens à se loger.

Aujourd'hui, l'enjeu est aussi simple à énoncer qu'il est difficile à résoudre dans un territoire comme le nôtre, où la pression foncière est particulièrement forte : il faut produire, et pour produire, il est urgent de mettre fin à toutes les injonctions contradictoires créées par certains qui voudraient rajouter toujours plus de contraintes en matière d'urbanisme et de construction, notamment sur l'autel d'une écologie qui n'aurait pour seul référentiel que le dépôt de recours systématiques sur tous les permis de construire, en empilant des normes qui ralentissent, voire empêchent de nombreux projets d'aboutir.

Alors oui, comme vous, je regrette que la chaîne complète du logement déraile, et ce pour de multiples raisons. Je n'ai pas de solution magique, mais je suis convaincu que les positions idéologiques ne nous permettront pas de sortir de cette crise dont nous ne sommes peut-être qu'au commencement, et qu'au contraire, les postures de toutes sortes sont de nature à l'amplifier.

Quand vous expliquez dans votre vœu que nous empêchons des Villes de construire alors que les besoins sont colossaux, ce qui démontrerait que nous avons une vision élitiste et déconnectée des impératifs sociaux, vous cédez aux sirènes de ce dogmatisme.

Oui, nous refusons de financer des logements sociaux de type PLAI et PLUS dans les communes où le taux SRU est supérieur à 35 % et nous continuerons à le refuser. Pour autant, nous y finançons la création de PLS qui rentrent bien dans le logement social, comme l'indique la loi, je vous le rappelle.

Le logement social fait partie d'un parcours résidentiel qui doit être complet et varié. Il ne doit pas être un horizon en soi. Concentrer tous les logements sociaux sur les mêmes territoires, c'est aller contre la mixité et bloquer les parcours résidentiels.

Si nous voulons trouver des solutions à cette crise du logement, nous devons diversifier l'offre sur notre territoire, construire des logements sociaux là où cela est nécessaire mais aussi construire des logements privés où le besoin s'en fait sentir pour développer une offre cohérente avec tous les besoins.

Avancer que nous avons une vision élitiste et déconnectée des impératifs sociaux en matière de logements sociaux confirme là vraiment une mauvaise foi.

Au 7 février 2024, le Département des Hauts-de-Seine garantit 147 M€ d'emprunts pour favoriser la production de logements sociaux par les organismes compétents. Depuis 2014, nous avons versé près de 18 M€ de subventions à de nombreux organismes pour financer la production de nouveaux logements sociaux. En 2022, nous avons souscrit 70 M€ de titres participatifs au bénéfice de Hauts-de-Seine Habitat pour qu'ils produisent dix mille logements sociaux supplémentaires.

Avec Quartiers d'avenir, c'est une enveloppe de 150 M€ que nous avons votée pour favoriser la rénovation urbaine et améliorer le cadre de vie des habitants, ce qui passe par des opérations de restructuration lourde de l'offre de logements existants.

Oui, dire que nous empêchons les Villes de construire et que nous avons une vision élitiste et déconnectée des impératifs sociaux pour la simple et bonne raison que nous ne voulons pas financer de nouveaux PLAI et PLUS dans les zones qui concentrent déjà de nombreux besoins sociaux confine à la mauvaise foi.

C'est d'ailleurs parce que nous sommes parfaitement en phase avec les besoins des Altoséquanais et totalement déterminés à y répondre que nous augmentons notre soutien aux bailleurs sociaux pour la rénovation de leur patrimoine et que nous avons fait évoluer notre règlement d'aide à l'habitat privé pour diminuer le reste à charge des habitants qui ont besoin d'effectuer des travaux, car les habitants du parc privé aussi peuvent être confrontés à des problématiques de mal logement.

C'est parce que nous avons conscience des besoins spécifiques des femmes victimes de violences que nous avons alloué, en 2023, près de 2 M€ au financement des associations qui œuvrent pour les accompagner, et en particulier 850 000 € pour les dispositifs d'hébergement d'urgence qui leur sont destinés, alors que cela ne rentre pas dans le cadre de nos prérogatives.

Je pourrais ici continuer à dresser la liste de nombreux dispositifs que nous mobilisons et revenir sur le FSL, par exemple, dont nous avons étendu le spectre pour qu'il puisse être utile à davantage de nos concitoyens.

En réalité, c'est vous qui avez une vision déconnectée de notre action en faveur du logement dans les Hauts-de-Seine. Cette vision contre-productive que vous portez et qui sous-tend votre vœu nous empêchera donc de le voter à vos côtés.

Bien sûr, nous souhaiterions que l'État s'engage davantage en faveur de la construction de logements sociaux et finance plus fortement, à nos côtés, la rénovation énergétique des bâtiments collectifs.

Évidemment, au vu de notre engagement auprès des acteurs du logement social qui n'est plus à démontrer, nous militons pour la suppression des dispositifs, comme la réduction du loyer de solidarité qui grève le financement des organismes et l'augmentation des aides à la pierre.

Malheureusement, je ne peux pas m'associer à un vœu motivé par de raisons idéologiques, car jamais l'idéologie ne nous permettra de résoudre la crise du logement.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci.

Le vœu est voté, je suppose, par l'ensemble de l'Opposition.

Il est rejeté par l'ensemble de la Majorité, il n'est donc pas approuvé.

Nous en arrivons à la fin de notre ordre du jour, mais avant de nous quitter, je voudrais simplement dire que nous avons appris ce matin le décès cette nuit d'un grand homme d'État, qui a marqué à la fois notre département, dont il fut Sénateur de 1995 à 2011, mais aussi au niveau national, puisqu'il a été, de 1980 à 1986, garde des Sceaux et qu'il a porté en 1985 la loi sur l'abolition de la peine de mort et qu'il a été ensuite Président du Conseil constitutionnel de 1986 à 1995. Malgré les différences que nous pouvons avoir parfois en matière d'orientations politiques, nous avons perdu et notre Département a perdu un grand homme d'État avec le décès de Monsieur Robert Badinter et je vous demande, si vous voulez bien, d'observer une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Robert Badinter.)

Je vous remercie.

On lève notre séance et on suit Monsieur Datcharry qui nous a fait une promesse.

(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)

M. Datcharry. - Vous allez voir, à l'arrivée, champagne pour tout le monde !

(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)

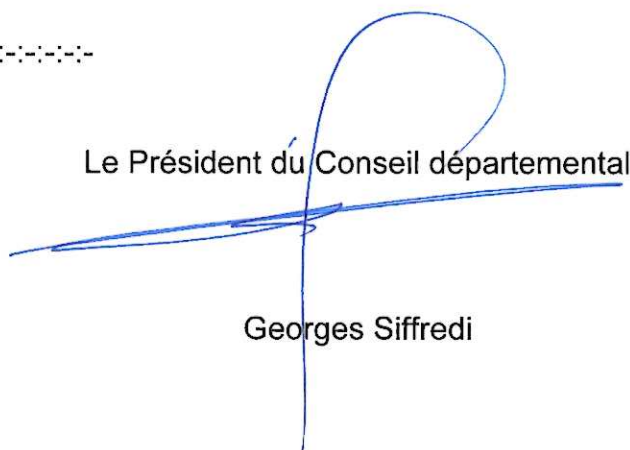
(la séance est levée à 12 heures 32)

Le secrétaire de séance



Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi